



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

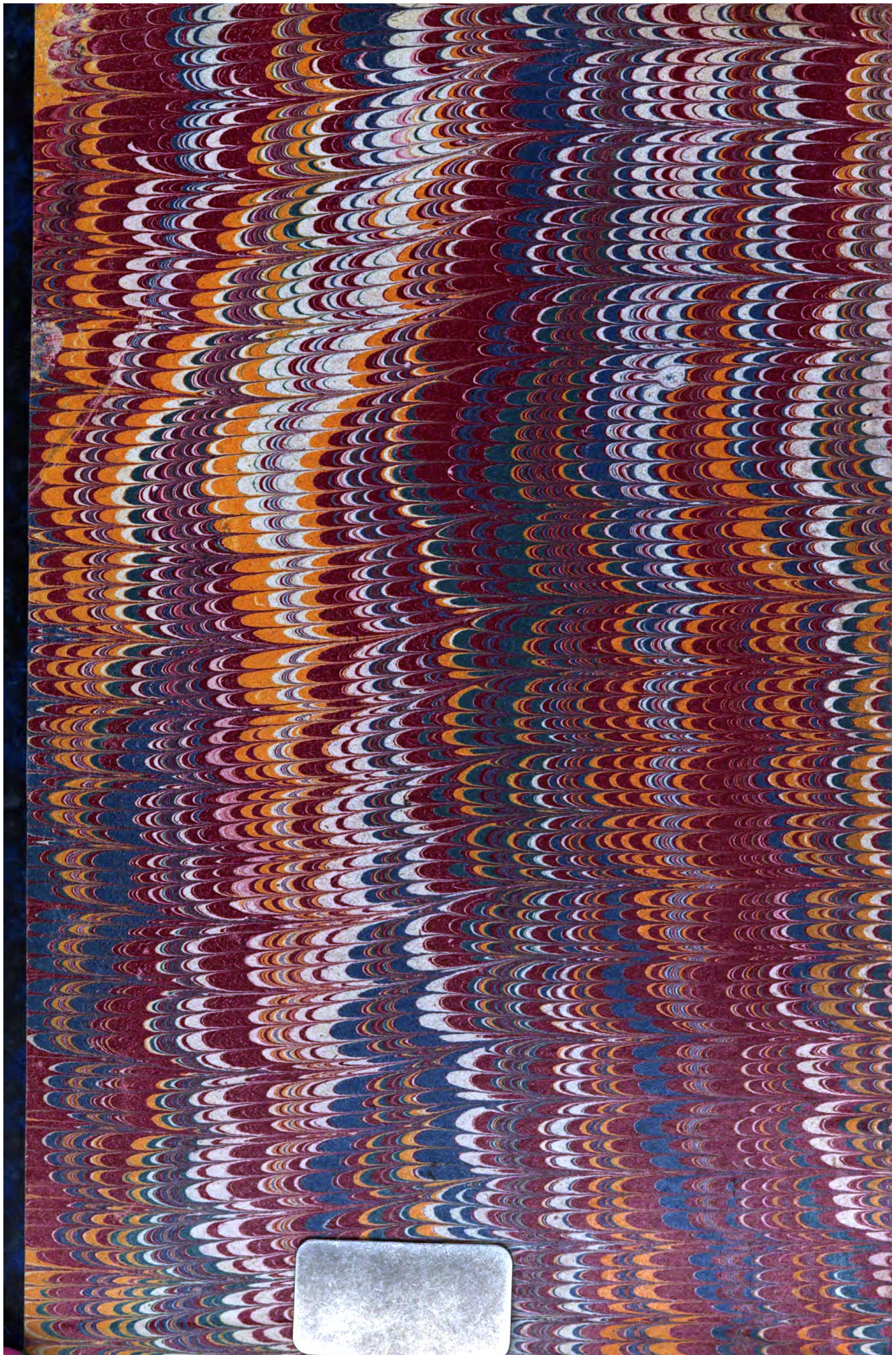
For more information see:

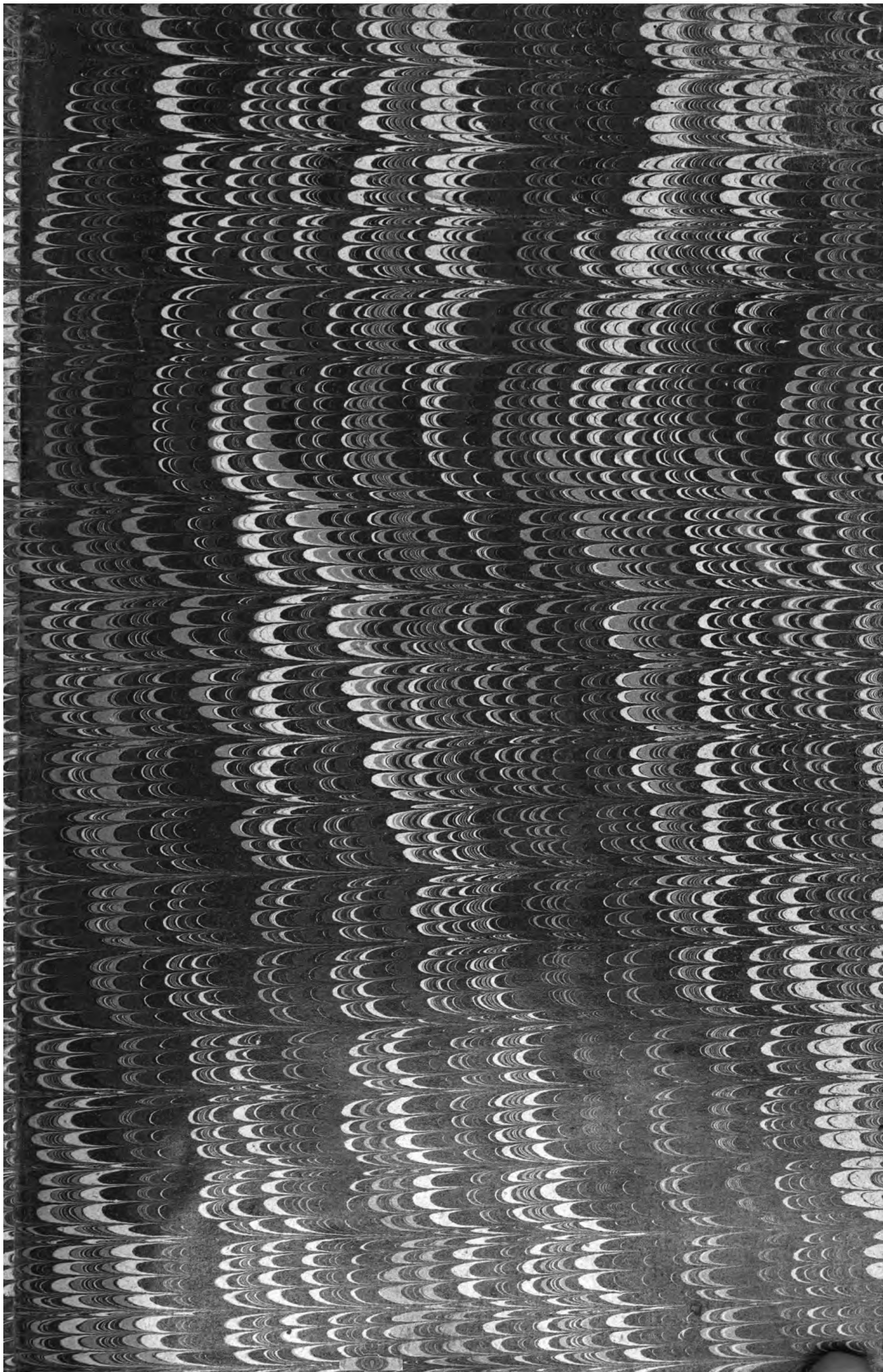
<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

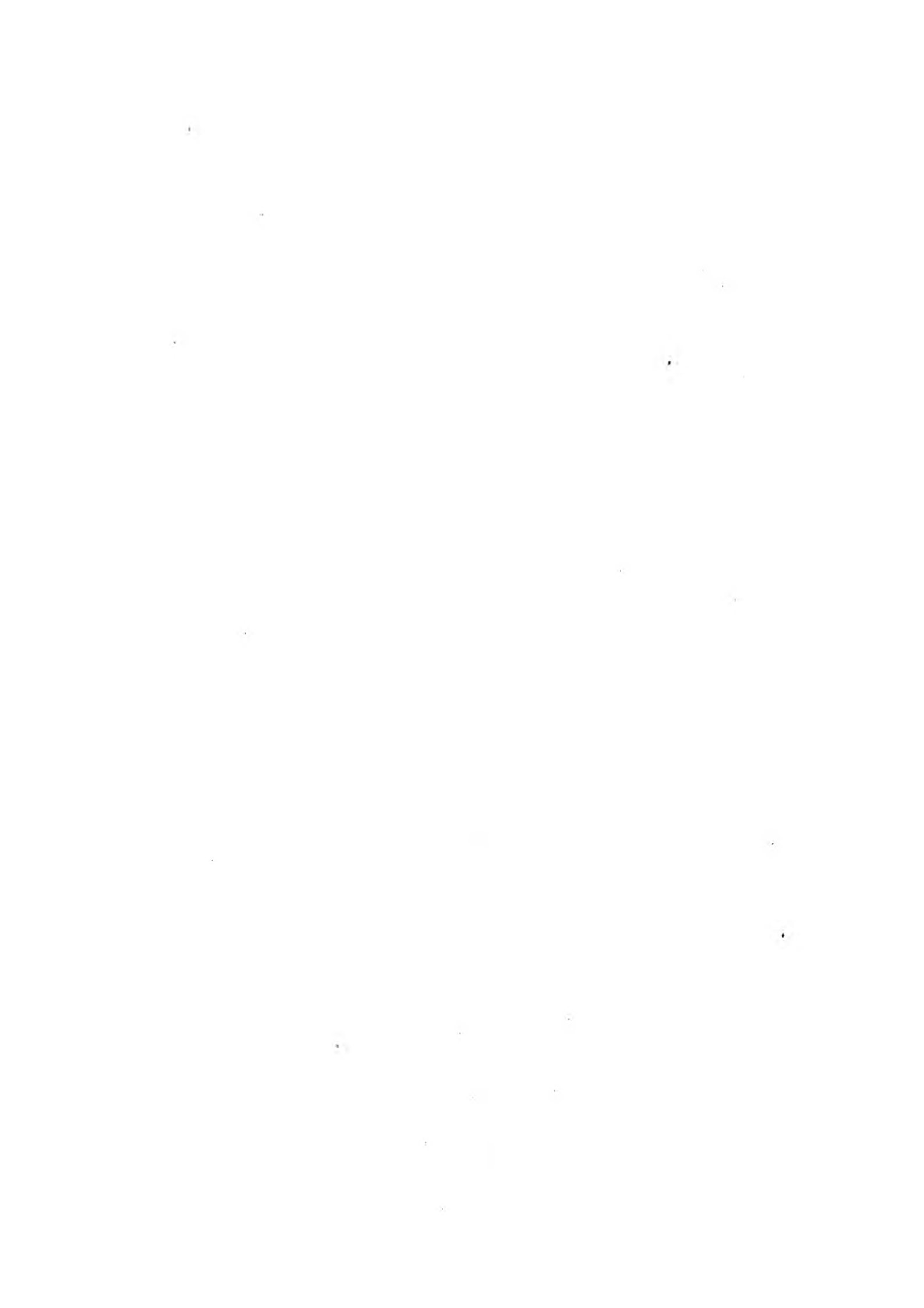








600062015K





LA BIBLIOTHÈQUE
DE
CHARLES D'ORLÉANS

A SON CHATEAU DE BLOÏS

EN 1427,

PUBLIÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS D'APRÈS L'INVENTAIRE ORIGINAL

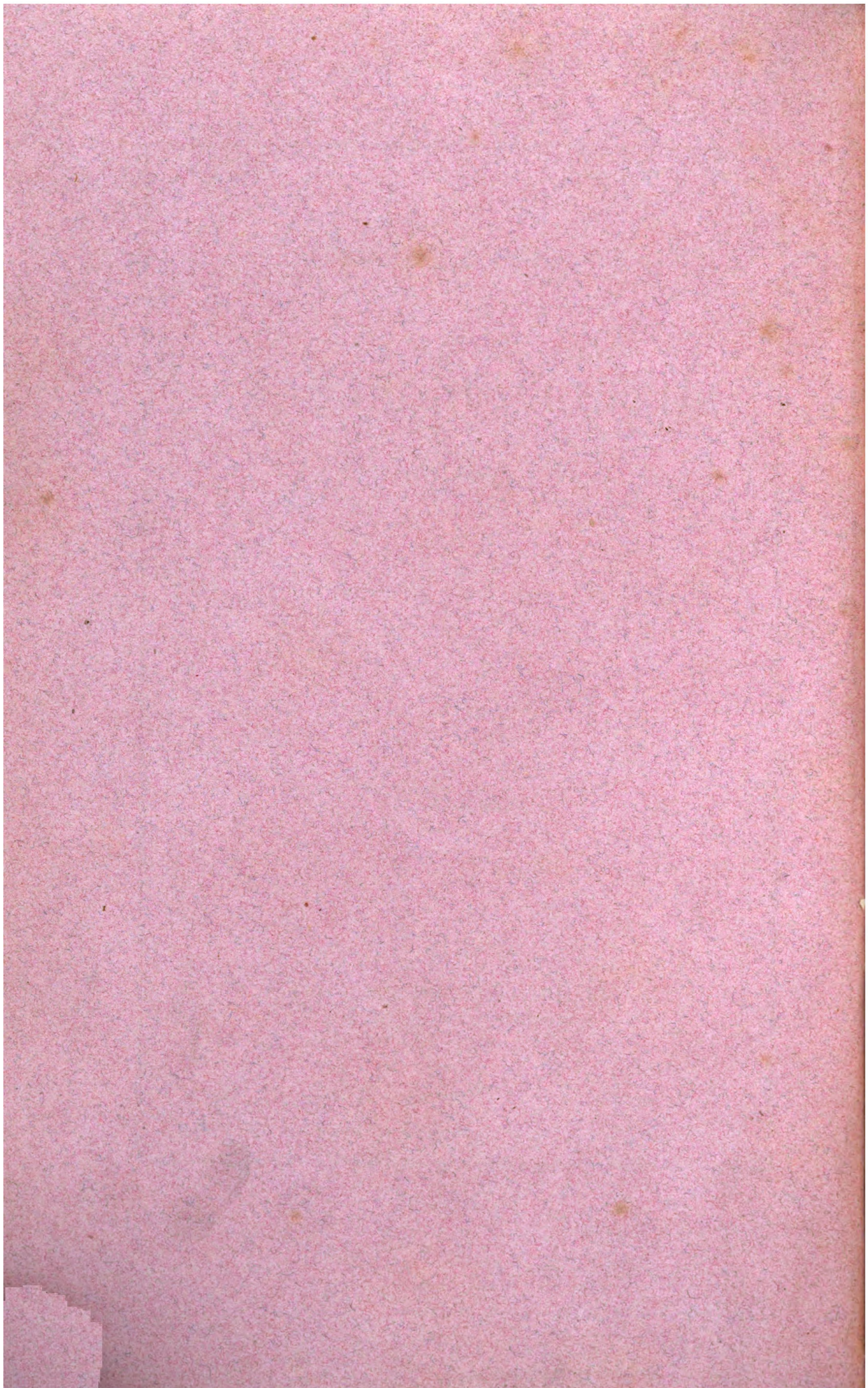
PAR

LE ROUX DE LINCY.

PARIS,

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT,
RUE JACOB, 56.

—
1843.



LA BIBLIOTHÈQUE
DE
CHARLES D'ORLÉANS

A SON CHATEAU DE BLOIS

EN 1427,

PUBLIÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS D'APRÈS L'INVENTAIRE ORIGINAL

PAR

LE ROUX DE LINCY.



PARIS,

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT,
RUE JACOB, 56.

1843.

259. d. 55.

(Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, tome V, page 59.)

LA BIBLIOTHÈQUE

DE

CHARLES D'ORLÉANS

A SON CHATEAU DE BLOIS

En 1427.

Notre siècle a vengé Charles d'Orléans de l'oubli où les générations précédentes avaient laissé tomber sa mémoire. Deux éditions populaires de ses poésies données au public l'année dernière (1), prouvent assez l'estime universelle dont jouit à présent, comme personnage historique et comme poète, le fils de l'infortunée Valentine de Milan, le père de Louis XII. Nous n'avons donc à reproduire ici ni les appréciations favorables qui ont été faites de son talent, ni les renseignements recueillis sur sa vie par la patience des biographes. Si nous revenons sur un sujet déjà rebattu, ce n'est pas pour répéter ce qu'ont dit les autres, mais pour mettre en lumière un document dont personne encore n'a fait usage. Ce document, d'une nature toute particulière, doit fournir à la critique littéraire des données capables de faire retrouver les sources auxquelles s'est inspiré un écrivain de mérite. C'est la composition de la bibliothèque de Charles d'Orléans que ce document nous révèle.

Cet Inventaire des livres que possédait le prince en 1427, existe à la bibliothèque particulière du Roi, au Louvre, parmi d'autres pièces provenant de la chambre des comptes de Blois, qui furent achetées à la vente des archives du baron de Joursanvault. C'est un cahier de six

(1) Poésies de Charles d'Orléans, publiées avec l'autorisation de M. le ministre de l'instruction publique, d'après les manuscrits de la Bibliothèque du roi et de l' Arsenal, par M. J. M. Guichard. 1 vol. grand in-18. Paris, 1842. — Les poésies du duc Charles d'Orléans publiées sur le manuscrit de la bibliothèque de Grenoble, conféré avec ceux de Paris et de Londres, et accompagnées d'une préface historique, etc., par M. Aimé Champollion-Figeac. 1 vol. grand in-18. Paris, 1842.

feuillet^s de papier, format petit in-folio, d'une écriture courante du quinzième siècle, assez négligée, signé au bas de chaque page du nom de *Pierre Sauvaige*. Il est indiqué sous le n^o 850 du catalogue imprimé des archives Joursanvault (1). Nous avons pu en prendre copie, grâce à l'extrême obligeance de M. Barbier, bibliothécaire du roi, qui s'est empressé également de nous communiquer d'autres pièces relatives aux articles rapportés dans l'inventaire. Ces pièces, jointes aux indications du Catalogue imprimé de Joursanvault, nous ont fourni le moyen d'accompagner notre publication d'un commentaire historique qui établit la provenance de la plupart des livres dont Charles d'Orléans se trouvait possesseur. On verra par là que si ce prince tenait de son père l'amour des lettres, par lequel il s'est illustré, il lui devait aussi les plus précieux ouvrages de sa bibliothèque. Louis d'Orléans les avait pour la plupart fait exécuter à ses frais. Il paraît même que cet inventaire de 1427 n'est rien autre chose qu'un état dressé d'après le catalogue de la bibliothèque du feu duc, comme semblent l'indiquer les articles 43 et 79 rapportés ci-après : « Ung messel qui est escrit en l'inventoire dont cestui est extrait. — Le livre de Boesce, etc., et est escrit en l'inventoire dont cestui est destroit, en deux volumes, mais il n'en contient que ung. »

Il nous reste à dire dans quelles circonstances cet inventaire fut rédigé.

En 1427, les Anglais ayant résolu d'anéantir le parti de Charles VII, allèrent mettre le siège à Montargis, dans le dessein de s'avancer jusqu'à la Loire et de soumettre toutes les places qui avoisinaient ce fleuve. Charles d'Orléans, alors prisonnier en Angleterre, craignit pour la ville de Blois, pour son château et pour les meubles, livres et objets d'art que son père y avait rassemblés. En conséquence, il envoya l'ordre au seigneur de Mortemart, son premier chambellan, d'enlever tous ces objets pour les faire transporter à Saumur en Anjou.

Voici une pièce qui constate le pouvoir donné au sire de Mortemart, d'opérer l'enlèvement des meubles et de la bibliothèque du château de Blois. Cette pièce est transcrite à la fin de l'inventaire que nous publions :

† (1) Catalogue analytique des archives de M. le baron de Joursanvault, etc. 2 vol. in-8°. Paris, Techener, 1838. Voy. t. 1, p. 145.

Coppie des lettres envoiées par Mons. de Mortemart et M^e Pierre Sauvaige, à Mons. le chancelier et Mess. des comptes de Mons. le duc d'Orléans.

A noz très chiers et especiaulx seigneurs Mons. le chancelier et Mess. les gens des Comptes de Mons. le duc d'Orléans.

Noz especiaulx seigneurs, pource qu'il a pleu à nostre très redoubtéseigneur Mons. le duc nous ordonner et commettre par ses lettres patentes scellées de son grand scel, à veoir et visiter toute sa tapicerie et ses livres estans en ceste ville, et rassembler tout ce qui s'en pourra trouver hors des mains de ceulx qui en ont la garde, pour en disposer le plus bref et proffitablement que je Mortemar pourrai, jouxte le commandement et plaisir de mon dit seigneur, et par la manière qu'il m'en a expressément chargé, par vertu de nostre dit pouvoir avons requis maistre Jehan de Tuillières, conseiller de mon dit seigneur et lieutenant du gouverneur de ceste ville, nous exhiber et monstrier les livres estans en sa garde, de par nostre dit seigneur, laquelle chose il a fait gracieusement et volentiers; et nous a livrés et bailliés tous les livres declerez et designiez en trois fucilles de pappier signées comme vous verrez, de la main de moy Sauvaige, que nous vous envoions avec ces présentes, des quelz livres ainsi par nous receuz du dit maistre Jehan de Tuillières, à sa descharge nous tenons par ces présentes chargiés dorenavant envers nostre dit seigneur, et luy en promettons rendre, au plaisir de Dieu, bon et loyal compte, comme raison est. Tesmoings noz seingz manuels cy soubz escripz. A Blois, le derrenier jour de may, l'an mil cccc xxvij.

Noz especiaulx seigneurs, se chose vous plaist que nous puissons, touz jours le ferons de très bon cuer, prians Nostre Seigneur qu'il vous doint bonne vie et longue. Escript comme dessus. Ainsi signé : Les touz vostres J. DE ROCHECHOART et P. SAUVAIGE.

Le sire de Mortemart ne dit pas dans cette lettre quel usage il entendait faire des objets mis en son pouvoir; mais on voit qu'il les transporta à Saumur, par une autre pièce postérieure de dix-huit mois, qui se trouvait également dans les archives du baron de Joursanvault, et qui appartient actuellement à notre confrère M. Henri Bordier. La voici :

Je, Pierre Sauvage, secrétaire et conseiller de monseigneur le duc d'Orléans, certifie à tous que, comme depuis le **xxi^e** jour d'octobre derrenierement passé, que je arrivay de Saumur sur Loyre en ceste ville, avecques monseigneur Jehan de Rochechouart, seigneur de Mortemar, et le **xxvi^e** jour dudit mois, que maistre Jehan de Tuillières, maistre Hugues Perrier, Jaquet Colins, garde de la tapicerie de mon dit seigneur le duc, et Simon de la Croix, réparateur d'icelle, y vindrent, nous tous pour amener et conduire audit lieu de la Rochelle, les chartres, livres, tapiceriez, et autres biens plusieurs de mondit seigneur le duc, extraiz et levés de son chastel de Bloiz, et par nous dessus diz, mis et dechargiés en ladicte ville, devers mon dit seigneur de Mortemar, en son habitacion et demeure, et en sa garde, il nous ait tous dessus diz convenu demourer en la dicte ville, à cause des diz biens, jesusques au **xii^e** jour de novembre ensuivant, pour les asseoir et mettre à point, et pour inventoires delivrer et laisser à mondit seigneur de Mortemar, pour les garder et saulver à mondit seigneur le duc, excepté lesdites chartres, que le dit maistre Jehan de Tuillières, qui d'icelles depieça a la garde, lesquelles il a fait mettre en deux fardelès liés de cordes à toille, et estoupes, en manière de draps ou de marchandises, lesquels il a laissiés et mis ou dit hostel avecques les autres diz biens, sans en avoir fait illec aucun inventoire. Nous le dit temps durant, tous dessus diz, avons esté continuellement logiez **xi^{es}** personnes en l'ostel de mondit seigneur de Mortemar, à ses propres coustz et despens, et deux miens chevaulx avecques les siens, fournis de ses foing, avoine et lictière jesusques au dit **xii^e** jour de novembre, que les diz maistre Jehan et maistre Hugues et leurs deux serviteurs s'en partirent pour leur retour, réservé environ huit jours qu'ilz furent logiés hors du dit hostel. Et aussi par deliberacion et apointement lors prins par mon dit seigneur de Mortemar et les diz maistre Jehan et maistre Hugues, il m'a convenu pour certaines causes touchans les diz biens, puis leur dit partement, cy demourer sans en estre partiz, jesusques à ores que Dieu devant, j'entreprends le pelerinage de Notre Dame du Puy; pendant tout lequel temps j'ai continuellement esté comme dessus, à la charge et despense de mon dit seigneur de Mortemar, moy deuxiesme, tousjours buvans et mangens en son dit hostel, ma mulle en ses estables, à son foing et lictière seulement, et à semblable charge et despense avecques la

dite mule, un cheval que j'ay achatté pour faire le dit voyage, puis le mercredi xvi^e jour du mois présent jesusques à ce jour de mon partement, ouquel hostel, tant en vivres comme autrement, tous avons tousjours esté moult largement et honnorablement pourvus et servis, et par mon dit seigneur de Mortemar et ses gens, très doucement et bien traictiés, sans ce que de mondit seigneur le duc, ne de par lui, ne d'aucun de nous dessus diz, ait esté faicte aucune recompensacion, satisfacion ou paiement de toute la dite charge et despense, ne de partie d'icelle, par nous dessus diz ainsi faite que dit est. En tesmoing et averement de toutes les choses dessus dictes, j'ai ceste patente lettre escripte de ma propre main, et signée de mon seing manuel en la dicte ville de la Rochelle, le derrenier jour de fevrier MCCCCXXVIII.

Signé P. SAUVAGE.

Il résulte de ce document que les objets emportés de Blois avaient été déposés dans l'hôtel du seigneur de Mortemart, à Saumur; qu'ils y restèrent jusqu'à la fin d'octobre 1428 (1), et qu'à cette époque on les fit voyager de nouveau pour les mener à la Rochelle. Quelles circonstances avaient nécessité cette nouvelle translation? C'est que les Anglais n'ayant pas réussi dans leur expédition de 1427, une armée formidable fut rassemblée l'année suivante, sous les ordres du comte de Salisbury, pour aller mettre le siège devant Orléans; que cette fois toutes les dispositions avaient été si bien prises, qu'il paraissait impossible que les pays riverains de la Loire ne tombassent pas au pouvoir des ennemis. Aussi les premiers succès de la campagne, ouverte par la conquête du Hurepoix, avaient-ils jeté l'effroi dans le reste de la France. On sait comment l'apparition de Jeanne d'Arc arrêta tout à coup la prospérité des Anglais.

Pour terminer cette histoire de la translation de la bibliothèque et des meubles du château de Blois, nous rapporterons l'article 3510 du Catalogue imprimé des archives de Joursanvault :

« Charles d'Orléans ordonne à H. de Saint-Mars et à H. Perrier d'aller à la Rochelle pour retirer des mains du sire de Mortemart *les chartes, livres, bijoux, tapisseries*, etc., qui lui avaient été remis lorsque les Anglais vinrent mettre le siège à Orléans. 1435. »

Ainsi le duc avait pourvu, même avant son retour d'Angleterre, à ce

(1) Il faut faire attention que la déclaration de Pierre Sauvage est datée suivant l'ancien style, et qu'elle appartient à l'année 1429.

que sa bibliothèque fût réintégrée dans son château. Un autre fait qui résulte d'une pièce du même Catalogue (n° 851) prouve quelle sollicitude le prince captif avait pour ses livres : il eut connaissance, dans le cours de l'année 1427, qu'un petit livre qui lui avait appartenu et qui portait ses armes et la signature de son oncle, le duc de Berry, après être tombé entre les mains des ennemis du royaume, avait été repris sur eux par le seigneur de Guitry, et que la veuve de Louis de Try qui possédait ce volume, pressée par le besoin, l'avait envoyé vendre à Orléans ; il s'empressa d'ordonner aux gens de sa chambre des comptes de payer à cette dame une somme de neuf livres tournois, afin qu'il pût rentrer en possession de son volume. (Voir notre Appendice, 1427.)

S'ensuivent les livres de monseigneur le duc d'Orléans, par maistre Jehan de Tuilières, licencié en lois, et lieutenant de monsieur le gouverneur de Blois, devers lequel ilz ont esté en garde, bailliés et délivrés le dernier jour de may, l'an mil quatre cens vint-sept, à messire Jehan de Rochechouart, chevalier, seigneur de Mortemar, chambellan, et maistre Pierre Sauvage, secrétaire, et conseiller de mon dit seigneur le duc, par lui ordonnés et commis à yceulx livres retraire et rasssembler, pour en faire et disposer par le dit seigneur de Mortemar, selon ce que mon dit seigneur le duc lui doit avoir naguères ordonné et commandé.

1. Une Bible translattée en françois, neufve, historiée, à lettre de forme et à grans lettres et nombres d'or.

Historiée, veut dire enrichie de miniatures. *Lettre de forme* est le nom qu'on donnait à une écriture assez forte, dont les caractères se terminaient en pointe, et qui servit de modèle aux types des premiers livres imprimés. *A grans lettres et nombres d'or*, signifie que cette Bible était décorée d'initiales et de chiffres peints en or.

Louis d'Orléans avait légué à son fils plusieurs Bibles en français. L'une d'elles lui venait de sa mère, comme le prouve ce passage d'une quittance datée du 12 mars 1392, par laquelle Jean Poulain, trésorier du duc, paye aux exécuteurs testamentaires de la princesse une somme

de deux mille huit cent quarante-quatre livres, *tant pour certains livres de chappelle, la Bible en françois et plusieurs autres livres en roumans, etc.* (*Catal. des archives de M. le baron de Joursanvault*, n° 831. Voyez plus loin notre Appendice, année 1392.) Au mois de décembre 1397, Louis d'Orléans avait acquis une autre Bible d'un certain *Pierre de Véronne*, ainsi qu'il résulte d'une cédule signée de lui et adressée à son trésorier Jean Poulain. (Voyez plus loin notre Appendice, 21 décembre 1397.) Bien plus, une traduction nouvelle de la Bible fut faite, dès l'année 1396, aux frais du même Louis d'Orléans. Plusieurs docteurs en théologie concoururent à cette œuvre, qui était la continuation d'un travail commencé d'après les ordres du roi Jean, par un nommé Jean de Sy (1). C'est ce que prouvent différentes quittances données par ces docteurs, et qui sont conçues dans la forme que voici :

« Sachent tuit que je frère *Jehan Nicholas*, de l'ordre des frères prescheurs, docteur en théologie, confesse avoir eu et receu de monseigneur le duc d'Orléans, par les mains de Godefroy Lefèvre, varlet de chambre et garde des deniers des coffres de mondit seigneur, la somme de vingt escus d'or pour labourer *sur la translation de la Bible en françois*, laquelle fist commencer le roy Jehan que Dieux absoille. En tesmoing de ce, ay escrit ceste cédule de ma propre main, et y ay mis mon signe manuel avec mon sel... quoy j'ay acoustumé à user. Fait le tiers jour de septembre, l'an mil CCC III^{xx} xvij. Signé M. J. NICHOLAS (2). »

Sous la date du 22 novembre 1398, Thévenin Angevin recevait cent écus d'or du même duc d'Orléans « pour acheter parchemins et pour

(1) Je trouve à cet égard, dans l'Inventaire de la bibliothèque du roi Charles V, sous le n° 269 : « LXII caiers de la Bible que commença maistre Jehan de Sy, et laquelle faisoit translater le roy Jehan, dont Diex ait l'ame, à Mons. d'Anjou. IV may 1381. » — Et sous le n° 12 : « Un volume couverz de deux aiz blanz, ouquel sont contenus aucuns des livres de la Bible en françois, c'est assavoir les v livres Sallemon, Isaie et Jheremye jusques au xviii^e chapitre de l'exposition sur iceux, faite par maistre Jehan de Sy, du commandement du roy Jehan, dont Diex ait l'ame. Le confesseur la fist bailler à Mons. d'Angou, régent du royaume. L'autre volume ainsi couvert, ouquel sont contenuz les v livres de Moyses, Josué, et le premier chapitre du livre des Juges. » *Inventaire ou Catalogue de l'ancienne bibliothèque du Louvre*, fait l'année 1373, par Gilles Mallet, etc. (publié par M. Van-Praet).

(2) D'après l'orig. de la Bibl. partic. du Roi. Voy. *Arch. Jours.*, n° 840. Autre quittance du même jour d'*Estienne de Chaumont*, docteur en théologie ; — autre du 5 janvier 1397 de *Simon Domont*, maistre en théologie ; de *Guillaume Vivian*, de *Jean de Chambly*, maistres ès arts et licenciés en théologie. (Voir notre Appendice, 6 octobre et 20 novembre 1397.) Autres quittances de *Simon Domont*, du 5 mai 1398, de *Jehan Nicolas*, du 6 mai. *Arch. Jours.*, n° 843.

payer les escripvains et enlumineurs qui escrivent et enluminent pour mondit seigneur la grant Bible glosée, les Chroniques de Burgues, les Lamentations de saint Bernart, le livre de l'empereur Celestiel et autres livres (1). » Le mois suivant, Thévenin recevait encore « la somme de douze vins escuz d'or, pour baillier et distribuer aux translateurs qui translatent pour mondit seigneur la Bible glosée en François, laquelle fist commencer le roy Jehan que Dieu absoille (2). »

2. Ung Ovide *Metamorphoseos*, en François et lettres courant, rimé, couvert de veloux noir; et le dit livre tout neuf à deux fermaulx samblans d'argens dorés, esmailliés aux armes de mon seigneur d'Orléans.

Ce sont probablement les *Métamorphoses* d'Ovide traduites et moralisées en vers français, dans le quatorzième siècle, par un évêque de Meaux, nommé Philippe de Vitry. La Bibliothèque du roi possède deux manuscrits de cet ouvrage, n^{os} 6986 et 6986^a.

Lettres courant indique que le ms. de Blois était exécuté en cursive.

Les fermoirs semblant d'argent doré aux armes d'Orléans avaient été fabriqués par un nommé *Josset d'Esture*, orfèvre à Paris, comme le prouve la quittance qui suit :

« Josset d'Esture, orfèvre, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de Denis Mariete, argentier de monseigneur le duc d'Orléans, la somme de quatre vins trois frans, quinze sols, quatre deniers tournois, qui deuz lui estoient pour vint paires de *fermouers d'argent dorez et esmaillez aus armes de mondit seigneur*, qu'il a faiz et delivrez pour vint des livres de la librayrie de mondit seigneur, pesans en somme six mars une once dix esterlins d'argent, et six frans quinze sols tournois, le marc valent quarante-un francs quinze sols quatre deniers tournois. *Pour la façon d'iceulx, pour dorer et esmailler, trente huit frans dix sols tournois, et pour tissus de soye pour yceulx fermouers, trois frans dix sols tournois, lesquelles parties font ladicte somme de quatre vins trois frans quinze sols quatre deniers tournois, de laquelle, etc.* — Fait l'an mil ccc *iiii*^{xx} et dix sept, le mardi, dixiesme jour de juillet. » (*Biblioth. partic. du roi.*)

3. Une *Légende dorée* en latin et en lettre de forme, neufve, couverte de veloux noir, non historiée, sans fermoers.

(1) Bibl. partic. du roi. — *Arch. Jours.*, n^o 844.

(2) *Ibidem.*

Cet exemplaire de la *Légende dorée* était sans doute l'un des deux que Louis d'Orléans acheta le 13 février 1396 au nommé *Jehan Cachelart*, bachelier en décret, pour la somme de quarante écus d'or. (*Arch. Jours.*, n° 838. Voir notre Appendice, année 1396.)

4. Unes *Histoires scolastiques*, en françois, déclarans les histoires de la Bible, depuis le commencement du monde jusques à l'ascension Nostre Seigneur, escriptes en françois, toutes neuves, à lettre bastarde, historiées et dorées en plusieurs lieux, couverte de veloux noir, à deux fermoers dorés, esmailliés aux armes de monseigneur d'Orléans.

Histoire scolastique. C'est l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament, par Pierre Comestor, traduite en français au treizième siècle, par Guiart des Moulins. Voyez Oudin, *de Scriptoribus Ecclesie antiquis*, etc., t. II, p. 1526; *Histoire littéraire de la France*, t. XIV, p. 12, etc., etc.

Les *lettres bastardes* constituaient un genre d'écriture fort usité aux quatorzième et quinzième siècles, et qui tenait à la fois du caractère de *forme* et de la cursive.

Le 16 février 1394, Estienne Engevin, libraire à Paris, avait reçu de Louis d'Orléans 82 écus d'or « pour les *Histoires scholastiques en françois.* » (Voyez notre Appendice, année 1394.)

5. Le second volume de la Bible en françois, historiée, à lettre de forme, tout neuf, couvert de veloux noir, à deux fermoers semblans d'argent dorés, esmailliés aux armes de Monseigneur.

6. Le Livre de la naissance de toutes choses, en françois, lettre de forme, par l'inventaire baillié, ainsi nommé, et par la table d'icellui livre assavoir au comancement nommé : le Livre du Trésor; couvert de veloux noir, à deux fermoers samblans d'argent dorés, esmaillés aux armes de monseigneur d'Orléans.

7. Ung Livre de la naissance de toutes choses, avec les vices, escript en françois, couvert de veloux noir, en aucunes places historié.

Ce sont là deux exemplaires du Trésor de Brunetto Latini, dont un fragment a été publié dans la Bibliothèque de l'École des Chartes (t. II, p. 313). Au second semble se rapporter la mention suivante, que nous

extrayons de l'original conservé dans la bibliothèque particulière du roi : Le 6 septembre 1396, Louis d'Orléans faisoit payer à son bien-aimé Jacques Jehan, espicier et bourgeois de Paris, une somme de soixante écu pour l'achat de plusieurs livres, parmi lesquels étoit celui du Trésor. (Voyez notre Appendice, année 1396.)

8. Les trois Pélerinages de vie humaine de Jhesu Crist et de l'ame, en françois, lettre courant, couvert de vieux cuir marqueté.

Ouvrage célèbre au moyen âge, versifié par Guillaume de Deguillville, religieux de l'abbaye de Chalis, auquel l'abbé Goujet a consacré un article, t. IX, p. 71 de sa *Bibliothèque française*. (Voyez aussi l'ouvrage de M. P. Paris sur les manuscrits français de la bibliothèque du roi, t. III, page 239.) Les *trois Pélerinages* ont été plusieurs fois imprimés aux quinzième et seizième siècles. Voyez Brunet, *Manuel du libraire*, 4^e édit., t. 2, p. 492.

L'exemplaire de ce roman, indiqué dans l'article qui précède, avait été vendu au duc Louis d'Orléans par *Jehan Bizet*, en septembre 1398, et payé par le poète *Eustache Deschamps*, qui était maître d'hôtel du prince. Voici la quittance d'Eustache Deschamps :

« Sachent tuit que je, Eustace Deschamps dit Morel, escuier, conseiller et maistre d'ostel de monseigneur le duc d'Orléans, confesse avoir eu et receu de mondit seigneur, et par son commandement, par la main de Godefroy Lefèvre, son apoticaire et varlet de chambre, la somme et valeur de vint quatre escus d'or en blans, de huit deniers parisis la pièce, pour raison d'un livre en parchemin à deux coulombes (*colonnes*), couvert de vermeil, à deux fermaux de letton, escript de lettre courant, acheté par mondit seigneur de Jehan Bizet, et à lui par moy baillié ou nom dudit Jehan, à qui j'estoye demouré de la dicte somme; lequel livre contient trois livres rimez, c'est assavoir : le *Livre de Pélerinage de vie humaine*; un autre livre du *Pélerinage de l'ame*, et le tiers et derrenier livre du *Pélerinage de Jesus Crist*. De laquelle somme de xxiiij escus dessus dicte je me tienz pour bien païé pour le livre dessus dit dont j'ay acquitté mondit seigneur devers ledit Jehan; et d'icelle somme quicte bonnement mondit seigneur, le diet Godefroy et tous autres. En tesmoing de ce j'ay scellée ces lettres de mon propre scel. Faictes le septiesme jour du mois de septembre l'an mil ccc iiii^{xx} et dix huit. » (*Biblioth. partic. du roi.*)

Eustache Deschamps était l'un des serviteurs favoris du prince, qui lui accorda plusieurs fois des marques de sa bienveillance. Ainsi le 18

avril 1393, à l'occasion du mariage de sa fille, Louis d'Orléans donnait au poète une somme de cinq cents francs d'or. Voici la cédula du prince qui m'a paru digne d'être publiée entièrement, avec d'autant plus de raison que M. Crapelet, éditeur des œuvres d'Eustache Deschamps, n'a pas connu cette particularité (1).

« Loys, filz de roy de France, duc d'Orliens, conte de Valoiz et de Beaumont, à nostre amé et féal trésorier, Jehan Poulain, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que des deniers de noz finances vous paieiz, baillez et délivrez tantost et sans délay, ces lettres veues, à nostre amé et féal conseiller et maistre de nostre hostel *Eustace des Champs dit Morel*, la somme de cinq cens frans d'or que nous lui avons donné et donnons par ces présentes, de grace especial, tant pour considération des bons et agréables services qu'il nous a faiz, fait continuellement et espérons que face, comme pour accroissement de mariage de sa fille. Et par raportant ces présentes et quictances sur ce nous voulons ladicte somme de cinq cens frans estre aloé en voz comptes et rabatue de vostre recepte par noz amez et féaulx gens commis à l'audicion de noz comptes, sans contredit, nonobstant quelxconques ordenances, mandemens ou deffenses à ce contraires. Donné à Abbeville le xviii^e jour d'avril l'an de grace mil ccc liii^{xx} et treize. Par monseigneur le duc, GILET. » (*Archives Joursanvault*, Résidu. Collect. de M. H. Bordier.)

9. Les Decretalles, en françois, lettre de forme, couvertes de veloux noir, à fermouers semblans d'argent dorés, esmailliés aux armes de monseigneur d'Orléans.

Ce livre des *Décrétales en françois* est une traduction inédite des cinq livres de Décrétales, publiés par le pape Grégoire IX en 1234, et compilés sous son inspiration par Raymon de *Penna-Forti*. (Voyez Fabricius, *Bibl. lat. mediæ et infimæ ætatis*, t. III, p. 96.) La Bibliothèque royale possède deux manuscrits de cette traduction, n^{os} 7052, 7053. Le manuscrit 7053, qui provient de l'ancienne bibliothèque de Blois, paraît être le même que celui qui est désigné dans notre catalogue. Voyez P. Paris, *les Manuscrits français*, t. IV, p. 251.

10. La Somme le Roi, en françois, en lettre de forme, his-

(1) *Poésies morales et historiques d'Eustache Deschamps, écuyer, huissier d'armes des rois Charles V et Charles VI*, etc., etc., publiées pour la première fois par G. A. Crapelet. Paris, 1832. 1 vol. grand in-8°. — Voy., p. III et suiv., plusieurs pièces relatives au mariage de sa fille.

toriée au commencement des vices , couverte de veloux noir , à deux fermoers de cuivre , en la fin du quel est la vie saint Denis.

Ouvrage de frère Laurent, confesseur de Philippe le Hardi, intitulé, sur d'autres manuscrits, *la Somme des vices et des vertus*, ou *li Livres roiaux de vices et de vertus*, ou bien encore, *li Mirouer du monde*. Voy. *Hist. litt. de la France*, t. XIX, p. 397.

11. La bataille et destrucion de Troie, en françois, en lettre de forme encienne, historié, couvert de veloux noir, à deux fermoers d'argent blanc, par samblance (1).

Traduction du livre apocryphe attribué à Darès le Phrygien et à Dictys de Crète, ou de celui de l'Italien Gui de Colonne. Voy. Fabricius, *Bibl. lat. mediæ et infim. ætatis*, t. III, p. 131. — Brunet, *Manuel du Libr.*, 4^e édit., t. II., pp. 22-85.

12. Le Dit royal, en françois, rimé, en lettre de forme, historié, couvert de veloux noir; et est le dit livre tout neuf.

D'après la cédule que nous reproduisons plus loin, le *Dit Royal* semble être le titre d'un poème composé par Froissart, qui ne nous est pas parvenu. (Voyez notre Appendice, année 1393.)

13. Les Epistres Pierre de Poitiers, en latin, à lettre de forme neufve, sans histoires, couvert de veloux noir, non complètes, à deux fermoers de cuivre.

Fabricius signale trois Pierre de Poitiers qui écrivirent au douzième siècle, mais sans parler du recueil de lettres dont il est question dans le présent article. Voy. *Bibl. lat. med. et inf. ætatis*, t. IV, p. 271.

14. Les questions *Hebriex de saint Jheroysme*, escriptes en latin, lettre de forme bastarde, couvert de veloux noir, à deux mauvès fermoers d'arain, sans histoires.

C'est l'ouvrage de saint Jérôme, connu sous le nom de *Quæstiones seu Traditiones hebraicæ in libros Regum et Paralipomenon*. Voyez Oudin, *Commentarius de Scriptoribus et Scriptis ecclesiasticis*, t. I, p. 327.

(1) Ici les mots *par semblance*, et, dans le reste du catalogue, depuis le commencement jusqu'au n° 24 inclusivement, le mot *semblans*, ont été ajoutés après coup en interligne ou autrement. Je dis après coup, car l'encre en est notablement plus blanche.

15. Le livre de *Meliador*, en françois, historié, lettre de forme, couvert de veloux vert, à deux fermoers samblans d'argent dorés, esmailliés aux armes de Monseigneur.

N'est-ce pas *Méliadus* qu'il faut lire au lieu de *Méliador*? Le roman de Méliadus appartient au cycle de la Table ronde. Voy. Brunet, *Manuel du Libr.*, 4^e édit., t. III, p. 342.

16. Le Livre du *chemin de long estude*, en lettre courant, en françois, couvert de cuir rouge marqueté, à deux fermoers de cuivre.

Le Chemin de longue étude est l'un des nombreux ouvrages composés par Christine de Pisan. Voyez à ce sujet la notice publiée sur cette femme célèbre, par M. R. Thomassy, in-8°, 1838, p. 112.

17. Le Reclus de Morléans, contenant plusieurs autres traitiers en lettre de forme, neuf, couvert de cuir rouge marqueté, à deux fermoers de cuivre, historié, et à lettres d'or partout.

Le Reclus de Morléans ou de Moliens est un poëme ascétique, dont la Bibliothèque royale possède plusieurs manuscrits, nos 7649. — N. D. n° N. 2. Voyez P. Paris, *les Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*, t. V, p. 50; *Histoire littéraire de la France*, t. XIV, p. 33.

18. Le Livre de Vegece de chevalerie, en françois, lettre de forme, sans histoire, couvert de cuir rouge marqueté, à deux petiz fermoers de cuivre.

19. Le livre de Vegece de chevalerie, avecques le testament de maistre Jehan de Meun, escript en françois, lettre de forme, historié, couvert de veloux noir, à deux petiz fermoers de cuivre.

Le livre de Végèce, de chevalerie, est une traduction amplifiée de l'ouvrage si connu de *Arte militari*, faite par l'auteur du *Roman de la Rose*; voy. Brunet, *Manuel du Libr.*, 3^e éd., t. III, p. 516.

20. Le Psautier, en françois, en deux volumes, à lettre de forme, sans histoires, couvers de veloux vermeil. Chacun volume a deux fermoers samblans d'argent dorés, dont l'un est esmaillié et armoyé aux armes de Monseigneur.

21. Les Institutes de l'empereur Justinien, en lettres de forme

ancienne, en françois, couvert de cuir vert, à deux petits fermoirs de cuivre.

22. Ung petit livret appelé *le Voyage d'oultre mer*, en françois, lettre de forme, couvert de cuir blanc.

23. Le livre du corps de police, escript en françois, lettre bastarde, couvert de cuir rouge marqueté, neuf, à deux fermoirs de cuivre, fait par *Christine*.

Voyez sur l'ouvrage de Christine de Pisan, intitulé *Corps de police* ou *de policie*, la notice de M. R. Thomassy, déjà citée, p. 127.

24. Le livre de *Boece de consolacion*, neuf, historié, escript en françois, rimé, couvert de soie ouvrée, à deux fermoirs samblans d'argent dorés, armoyés.

Cet ouvrage de Boèce avait été acheté avec plusieurs autres par Louis d'Orléans, le 9 sept. 1394, à Olivier de Lempire, libraire de Paris. (Voyez notre Appendice, année 1394.) Olivier de Lempire était l'un des quatre libraires jurés de l'université de Paris, et chargé par le duc d'estimer les ouvrages qu'on lui offrait d'acquérir. (Voir notre Appendice, 8 avril 1396.)

25. Le Livre du prieur de Salon, fait pour excuser feu madame d'Orléans et autres des charges à eulx imposées sur le fait de la maladie du roy; couvert de cuir rouge, escript en françois, rimé, historié à mi (1), tout neuf, à deux fermoirs d'argent dorés, escript dessus *Ave Maria*.

Voici un livre d'une assez grande importance, tant à cause de l'auteur dont il est l'ouvrage, qu'à cause des circonstances dans lesquelles il fut composé. *Le prieur de Salon*, ici nommé, n'est autre qu'Honoré Bonnet, prieur de l'abbaye de Salon en Provence (2), si

(1) *Historié à mi* indique probablement qu'on avait commencé à décorer le manuscrit de miniatures, et que ce travail ne fut pas achevé.

(2) Voy. sur l'Arbre des batailles d'*Honoré Bonnet*, les Manuscrits français, etc., de M. P. Paris, t. II, p. 46; t. IV, p. 333; t. V, p. 101, 307, 309. M. Van-Praet, dans son édition de l'Inventaire de l'ancienne bibliothèque du Louvre dressé par Gilles Mallet, page 148, avait signalé le livre fait pour Valentine, et indiqué l'un des manuscrits conservés à la Bibliothèque royale, n° 7203, sous le n° 7205. Dans la Bibliothèque protypographique, ou Librairies des fils du roi Jean, in-4°, 1830 (publié par M. Barrois) page 79, parmi les livres que le duc de Guienne avait déposés au Louvre, le 7 janvier

connu par son livre de l'*Arbre des batailles*, qu'il dédia à Charles VI. *Feue madame d'Orléans*, qu'il avait défendue des charges à elle imposées sur le fait de la maladie du roi, c'est Valentine de Milan, accusée en effet d'avoir entretenu par des maléfices la folie de Charles VI; ce qu'on peut voir dans la Chronique du religieux de Saint-Denis, récemment publiée par M. Bellaguet, t. 2, p. 407, et t. 3, p. 132. M. Paulin Paris, avec qui nous avons conféré de cette apologie de Valentine de Milan, a bien voulu nous apprendre qu'elle existe parmi les manuscrits français de la Bibliothèque du roi, sous le titre de l'*Apparition de Jehan de Meung*. Elle se trouve dans les volumes n^{os} 7202, 7203, dont M. Paris donnera bientôt une notice étendue dans son catalogue des manuscrits français. Ce qu'il y a de plus curieux pour nous, c'est que le manuscrit 7203 a appartenu aux ducs d'Orléans. On lit sur le dernier feuillet : « Ce livre est à Charles d'Orléans, etc. » Et plus bas : « *De camera Compotor. Bles.* (De la Chambre des comptes de Blois.) »

26. Les *Épîtres saint Pol*, glosées en lettre de forme, historiées, toutes neufves, en latin, à deux fermoers samblans d'argent dorés, esmailliés aux armes de Monseigneur, couvert de soie figurée.

Les *Épîtres* de saint Paul avaient été acquises par Louis d'Orléans, le 23 septembre 1394, d'un nommé *Jehan de Marson*, scelleur de l'université de Paris, moyennant la somme de vingt francs d'or. (*Arch. Jours.*)

27. Le livre de *Thérence*, neuf, avec l'exposicion, en latin, à lettre courant, couvert de rouge, marqueté, à deux fermoers de cuivre.

28. Le livre de *Christine*, fait por *feue madame d'Orléans*, couvert de cuir rouge marqueté, faisant mention de la description de la *preudomie* de l'omme, escript en françois, en lettre courant, à deux fermoers de cuivre.

Cet ouvrage de *Christine de Pisan*, dédié à *Valentine Visconti*, n'a

1409, on trouve celui-ci : *La vision du Prieur de Sallon, de lettre de note, historié et couvert de cuir à empreintes, à deux fermoers d'argent doré*. Ce manuscrit paraît être le même que celui qui a été signalé par M. Van-Praet; seulement les fermoers avaient été décrits par Gilles Mallet, qui nous apprend qu'ils étaient faits en façon de deux mains, avec trois cerfs volant d'argent dorés.

pas été mentionné par M. Thomassy dans son *Essai sur les écrits de Christine de Pisan*.

29. Les livres de Chatonnet, *Facet* et *Cartula*, en un petit volume en lettre de forme, couvert de cuir rouge marqueté.

Chatonnet ou *Catonnet*, c'est-à-dire, *petit Caton*, livre très-commun dans les collections du moyen âge. C'est une paraphrase des distiques moraux de *Dionysius Cato*. Ce livre médiocre, d'une antiquité incontestable, mais d'une origine incertaine, eut tant de succès chez nos pères, que du douzième au treizième siècle, il s'en fit quatre traductions en langue française. Voyez à ce sujet notre Introduction au *Livre des Proverbes français*, t. I, p. XLII.

Le *Facet*, *Facetus*, est également un livre de maximes et sentences, qui fut imprimé en 1497, sous le titre suivant : *Incipit liber Faceti, de Moribus juvenum docens, qui à Catone erant omissi, per Seb. Brant in vulgare noviter translatus* (lat. et germ.). In-4°. Ulmæ, J. Schoeffer.

30. L'Appostille de *maître Nicole de Lire*, en trois grans volumes tous neufs, historié et enluminé d'or et d'azur, en lettre de forme toute neufve, à chacun IIII fermoers de cuivre, couvers de cuir rouge marqueté.

L'Apostille de maître Nicolas de Lyre, *Postillæ magistri Nicolai de Lyra super Veteri et Novo Testamento*, est le commentaire le plus étendu qui ait été fait au moyen âge sur l'Écriture sainte. Cf. Fabricius, *Bibliotheca latina mediæ et infim. ætatis*, etc., t. III, p. 114, etc.

Le duc Louis d'Orléans avait acheté la *Postille de Nichole de Lyre* en 1398. (*Arch. Jours.*, n° 845. Voir notre Appendice, année 1398.)

31. Les *Problesmes Aristote*, en françois, couvert de cuir rouge marqueté, à deux fermoers de cuivre, escripts en lettre courant.

Ouvrage nouveau au temps où fut rédigé ce catalogue. Les Problèmes d'Aristote avaient été traduits en français à la fin du quatorzième siècle, par Évrard de Conty, médecin du feu roi Charles V. Voyez les *Man. franç. de la Bibl. du roi*, par M. Paulin Paris, t. II, p. 205.

Ce livre avait été vendu à Louis d'Orléans le 20 janvier 1398, par M^e Jehan Doche, étudiant à Paris. (Voir notre Appendice, 20 janvier 1398.)

32. Le livre du *Mirouer historial*, en quatre graus volumes neuf, en françois et lettre de forme, historiés à mi, couvers de veloux noir; chacun livre à deux fermoers esmailliés, armoisés.

Le Miroir historial, composé en latin par Vincent de Beauvais, et traduit par Jean de Vignay, est l'une des encyclopédies du moyen âge les plus curieuses et les mieux connues. M. Daunou a donné, dans l'*Histoire littéraire de la France* (tome XVIII), une analyse détaillée de cette vaste composition.

Louis d'Orléans avait fait écrire et enluminer son exemplaire du *Mirouer historial*. C'est ce qui résulte de plusieurs quittances des années 1395 et 1396. Voici la plus détaillée :

« Je Thevenin Angevin, confesse avoir receu à plusieurs foiz de monseigneur le duc d'Orléans, par les mains de Godefroy Lefevre, varlet de chambre du dit seigneur et gardien des deniers de ses coffres, la somme de trois cens francs; c'est assavoir, le xiiij^e jour de fevrier, l'an m^{cc} lxxxi et xiiij, dix francs, le xxvj^e dudit, cens cinquante, le xix jour d'avril l'an m^{cc} lxxxi et xv cent, le xxviij jour d'aoust ensuivant cent, et le iij^e jour de decembre ensuivant quarante pour acheter parchemin à escrire le livre nommé le *Mirouer hystorial*, contenant quatre volumes et autres livres et pour paier les escripvains et enlumineurs qui escripsent et enluminent lesdiz livres pour ledit seigneur. En tesmoing de ce j'ay escript cette cedula de ma propre main. Le xii^e jour de fevrier l'an mil trois cens m^{cc} et quinze. » *Signé* « T. ANGEVIN. »

Deux autres quittances données au même prince, de l'année 1396, l'une de quarante francs, l'autre de cinquante, pour le même ouvrage que ci-dessus. (Voir notre Appendice, année 1396.)

33. Les Gloses sur les Epistres saint Pol, en latin, escriptes en lettres de forme, couvert de veloux noir, à deux petiz fermoers de cuivre.

Pierre Lombard a glosé les Épîtres de saint Paul. C'est sans doute à ce travail que se rapporte le présent article.

34. Le livre de *Catholicon*, en ung grand volume, lettre de forme, neuf, sans histoires, couvert de veloux noir, à deux petiz fermoers de cuivre.

Le *Catholicon* est une vaste compilation des glossaires de Papias et

d'Hugutio, faite par le dominicain Jean Balbi, laquelle sert de dictionnaire dans les écoles jusqu'au temps de la renaissance; cet ouvrage a été plusieurs fois imprimé au quinzième siècle. Voy. Brunet, *Manuel du Libr.*, 4^e édit., t. II, p. 705.

35. Le livre des *propriétés de toutes choses*, en françois, lettre courant, historié à chacun livre, couvert de veloux noir, à deux samblans d'argent dorés, esmailliés aux armes de Monseigneur.

Le livre des *Propriétés de toutes choses* est un recueil de notions sur l'histoire naturelle, la médecine et l'art culinaire, qui a joui jusqu'au seizième siècle d'une grande célébrité. Composé en latin au commencement du quatorzième siècle par un moine anglais, Barthélemy de Glanwill, ce recueil fut traduit en français vers 1362 par Jehan Corbichon, chapelain du roi Charles V, et d'après les vœux de ce prince. Il a été imprimé plusieurs fois aux quinzième et seizième siècles. Brunet, *Manuel du libraire*, 4^e édit., t. II, p. 414.

36. Les Epistres saint Pol, glosées en latin, lettre de forme toutes neufves, couvertes de veloux noir, sans histoires, à deux petits fermoers de cuivre.

Guillaume de Tignonville, chevalier, chambellan de Louis d'Orléans, avait vendu le 22 juin 1396, à ce prince, deux ouvrages moyennant quatre-vingts livres tournois; le premier était le *Livre des Propriétés*, le second les *Fables d'Isopet*. (Voyez notre Appendice, année 1396.)

37. Les Fables de plusieurs poettes notables, en latin, lettre de forme, couvert de veloux noir, non historiées, à deux petis fermoers de cuivre.

38. Les Chroniques *Martinienne*, en latin, couvert de veloux noir, en lettre de forme ancienne, à deux petiz fermoers de cuivre.

Voyez sur les Chroniques Martiniennes et ceux qui les ont composées, un travail curieux de l'abbé Lebeuf, inséré au t. XXI des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, édit. in-4^o.

39. Ung livre couvert de veloux vermeil et unes heures escript en thiois; à chacun deux petiz fermoers samblans d'argent dorés.

Deux manuscrits allemands dont les commissaires n'ont pu indiquer complètement le titre.

40. Unes Heures de Nostre Dame , à l'usage de saint Ambroise , couvertes de cuir blanc , à trois petiz fermoers d'argent.

Jean Maristoch, libraire à Paris, avait vendu au prince un livre dans ce genre, le 21 mars 1388. (Voir notre Appendice, année 1388.)

41. La Vie de Nostre Dame , toute historiée , en un roule de parchemin , couvert de drap d'or , en françois , et le Nouveau Testament et Exposicion des Evangilles.

C'est un fait assez curieux que l'existence d'un livre de dévotion, exécuté au quatorzième ou au quinzième siècle sur un rouleau de parchemin, à la manière des volumes antiques. Au moyen âge, les rôles étaient plus ordinairement consacrés à des espèces d'écrits tout différents, tels qu'acensements, aveux, généalogies, tonlieux, etc. Les Bénédictins n'ont cité dans leur *Traité de diplomatique* aucun fait analogue à l'objet du présent article. Cependant il existe un cartulaire sur rouleau, dans les archives de Lyon. Le *Catalogue Joursanvault*, n° 870, mentionne « un rôle de quatre pieds de long, en papier, contenant des prescriptions médicales pour un grand nombre de maladies; xv^e siècle. »

42. Le commencement de Logique , en papier.

Les Traités de logique au moyen âge se composaient des traductions latines faites par Boèce, d'après les livres d'Aristote. C'étaient ordinairement de petits livres tracés dans une écriture extrêmement fine et extrêmement abrégés. Lorsqu'ils sont complets, ces livres contiennent les *Catégories*, le livre *Peri Ermenias*, les *Analytica priora et posteriora*, les *Topiques*, le *de Sophisticis elenchis*.

43. L'Apocalippe figurée , couverte de parchemin.

44. La Légende dorée , en françois , couverte de cuir blanc , en lettre de forme, historiée.

45. Ung Messel qui estoit escript en l'inventoire dont cestui est extrait et est couvert de cuir rouge marqueté, sans fermoers, escript en lettre de forme , historié , tout neuf.

46. Ung livre de Boesce , de Consolacion, tout neuf, couvert de cuir rouge marqueté, en lettre courant, enluminé, en latin.

Le livre de Boèce avait été vendu à Louis d'Orléans par un certain Pierre de Véronne, ainsi que le prouve la cédule suivante :

« Loys, fils de roy de France, duc d'Orléans, comte de Valois et de Beaumont, à nostre amé et féal conseiller Jehan le Flament, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que des deniers de noz finances vous par Jehan Poulain nostre trésorier general, faites paier, baillier et delivrer à Pierre de Veronne, ou à son certain commandement, la somme de trois cens escuz d'or, que nous avons ordonné lui estre baillée pour cause d'un Tite-Live et d'un Boecee, de Consolatione, translatez et escripiz en françois, que de lui avons achetez au pris de la dicte somme, etc., etc. L'an de grace mil ccc IIII^{xx} et dix sept. » (*Bibl. partic. du roi.*)

47. Le livre d'Aristote, en lettre de forme, neuf, historié et enluminé, de *Secretis secretorum*, et *Regimine principum*, couvert de cuir rouge marqueté, en latin.

Sinner, dans son Catalogue de la bibliothèque de Berne, t. I, p. 283, décrit un exemplaire de cet ouvrage apocryphe, intitulé : *Aristotelis liber Secreti secretorum ad Alexandrum, quem transtulit Philippus dom. Guidoni tripolitano episcopo, ex arabico in latinum*. Dans le Catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Augsbourg, p. 51 : *Aristotelis liber de Arte vivendi, qui etiam dicitur Secretum et Regimen principum. Est autem liber de servanda sanitate per medicinam et dietam*. Cet ouvrage a été imprimé dans les premiers temps de la typographie. Dans le *Supplément aux Annales de Maittaire*, t. II, p. 494, Denis parle d'une traduction française du *Secret des secrets*, imprimée en caractères gothiques ; voy. Brunet, *Manuel du Libr.*, 4^e édit., t. I, p. 180.

48. L'Istoire de la vie et naissance d'Alixandre, avecques poetes, escript en lettre ancienne, couvert de cuir vert, en latin.

Sans doute c'est l'histoire fabuleuse que M. Berger de Xivrey a publiée dans le tome XIII *des Notices des manuscrits*, d'après le manuscrit français 7517 de la Bibliothèque royale, où cet opuscule est intitulé : « Cy commence le livre et la vraye hystoire du bon roy Alixandre qui fu filz de Nettanebus qui jadis fu roy et seigneur d'Egipte, et de la royne Olimpias qui femme estoit du roy Philippe de Macedone. »

49. Logique, couvert de vert, sans aiz, historiée et paragraffée à or, escript en lettre courant, en latin.

Voyez ce qui a été dit au n° 42.

50. Le livre d'Horace, avecques plusieurs Sommes et Traictiés de droit canon et autres vieilles choses, couvert de cuir vert, en lettre de forme ancienne, en latin.

51. Le grant Chaton, couvert de rouge, sans aiz, escript dessus .j. Chanteprime, intitulé *de Senectute*, avecques .i. autre livre intitulé *Asinarius*, escript en lettre courant, historié et enluminé.

C'est l'ouvrage rapporte ci-dessus n° 28, avec le Dialogue de Cicéron. Quant au traité qui avait pour titre *Asinarius*, nous ne le connaissons pas.

52. Les Hymnes, en latin et en françois, couvertes de cuir vert, en lettre courant, neufves.

53. Le Service de la Chapelle du roy, couvert de cuir rouge marqueté, en ung bien petit volume, lettre de forme.

54. Le livre de Juvenal avecques Therence, couvert de cuir rouge plain, escript en lettre ancienne; et y a plusieurs autres traictiés.

55. Virgile avec Stace, *Eneydos*, couvert de rouge plain, escript en vieille lettre de forme, en latin, et plusieurs autres matières et acteurs. Macrobe, avecques Therence, de pareille lettre, volume et couverture; et autres traictiés, en latin.

56. Virgile avecques Juvenal, couvert de cuir rouge plain, escript en latin, lettre encienne de forme.

57. Le livre de Boece, couvert de rouge plain, avecques plusieurs Sommes et Traictiés de droit canon, escript en lettre de forme encienne, en latin.

C'est sans doute pour conserver ce livre que Pierre Blondel, orfèvre de Paris, confectionna deux fermoirs d'argent au duc Louis d'Orléans, qu'il déclare devoir être destinés *au livre de Boesce*, dans la quittance datée du 19 septembre 1394. (Voir notre Appendice, année 1394.)

58. Le livre de Virgile, *Maronis* et *Eneydos*, couvert de cuir rouge plain, en lettre encienne.

Sans doute ce sont les Géorgiques qu'on a voulu désigner dans cet article par le *livre de Virgile*.

59. Le livre de Virgile *Maronis*, avecques plusieurs autres choses de lui, couvert de vert plain, moult caduque.

60. Les Espistres Pierre Desvignes, couvertes de cuir vert, escriptes en latin, lettre courant, figurées en aucuns lieux, en latin.

Pierre Desvignes, chancelier de l'empereur Frédéric II.

61. Les Espistres de Sidonne, couvertes de cuir vert plain, en lettre de forme ancienne, en latin.

Les lettres de Sidoine Apollinaire.

62. Le livre des Pars et Chatonnet, en ung volume, couvert de cuir vert, escript en lettre de forme, historié et enluminé; et sont les dis Pars à l'usage d'Italie, en latin.

63. Ung Logique, couvert de cuir vert, sans aiz, en lettre courant, en latin.

Voyez ci-dessus le n^o 42.

64. Le livre des diverses matières, couvert de cuir vert plain, contenant plusieurs traictiés d'astronomie et autres choses, en latin.

65. Le livre de *Gressisme*, tout neuf, enluminé, sans gloses, couvert de rouge marqueté, en latin.

Græcismus, traité grammatical en vers latins, composé au douzième siècle, par Éverard de Béthune. Ce traité curieux a été imprimé par Mansi, dans l'édition qu'il a donnée de la *Bibliothèque latine du moyen âge* de Fabricius. Voir t. II, p. 73.

66. Le livre de Doctrinal, neuf, sans gloses, enluminé, couvert de cuir rouge marqueté, en latin.

C'est la grammaire moralisée d'Alexandre de Villedieu; voyez sur ce livre Fabricius, *Bibl. lat. mediæ et infimæ ætatis*. t. I, p. 67.

67. Le livre de Macomet, en latin, couvert de cuir rouge plain, en lettre de forme, et aucunement glosé.

Est-ce l'Alcoran, traduit au douzième siècle par l'ordre de Pierre le Vénérable?

68. Les Evangiles, commencens à l'Advent, couvertes de cuir rouge rayé, escriptes en grosse lettre de forme, en latin.

69. Le Psaultier glosé en latin, couvert de cuir rouge marqueté, escript en lettre de forme, tout neuf.

70. Les Concordances de la Bible, en latin, couvert de cuir rouge marqueté, lettre de forme, enluminées, à quatre fermoers.

Louis d'Orléans avait acheté ce volume au mois d'août 1398, de *Jehan de Marson*, maistre en ars et scelleur de l'Université de Paris. (*Bibl. part. du Roi. Arch. de Joursanvault*, n° 845. Voyez notre Appendice, année 1398.)

71. Les Histoires du roy Artus, du saint Graal, moult vieil, escript en françois, et n'a pas le commencement; couvert de cuir rouge marqueté.

Ce livre doit être le même que celui qui se trouve décrit dans la quittance suivante :

« Je Jacque Richier, confesse avoir eu et receu de honorable homme et saige maistre Pierre Poquet, receveur des finances de madame d'Orléans, XLVIII s. p. pour avoir relié un grant livre en françois *faisant mencion du roi Arthus*, et garny de III ays nuefs et couvert d'un cuir vermeil et empraint de plusieurs fers, garny de x clous et de IIII fermoers et chappitule de plusieurs foys aux deux bous, de laquelle somme de XLVIII s. par dessus dis, je quitte ledit maistre Pierre, etc. Escrip le XII jour de février, l'an mil cccc et un. » (*Bibl. particul. du Roi. Arch. Joursanvault*, n° 847.)

72. Le livre de *Vincent*, abrégé, en françois, avecques plusieurs autres histoires et chroniques, depuis le trespas saint Loys jusques à Philippe de Valois, escript en lettre courant, couvert de cuir blanc.

Sans doute la partie historique de l'Encyclopédie de Vincent de Beauvais, continuée jusqu'à l'avènement des Valois, au moyen d'emprunts faits aux différentes chroniques du temps.

73. Le livre de ceux qui regnèrent après le deluge, conte-

nant plusieurs croniques, en lettres de forme, en françois, couvert de cuir blanc.

Ce livre nous semble être le même que celui que M. Paulin Paris a décrit sous le n° 6738 des manuscrits de la Bibliothèque du roi, et qui présente la généalogie des rois du monde, depuis Noé jusqu'aux enfants de Charles VI. Voy. les *Mss. français*, t. I, p. 72.

74. Ung Breviaire à l'usage de Paris, en deux grans volumes couvert de cuir blanc, notés, portans leur psaultier ferial.

Ce Breviaire avait été cédé au duc Louis d'Orléans le 18 février 1397, par maître Andry Dessoubz l'Ourme, *chevalier ou trésor du roi*, moyennant une somme de deux cents francs d'or (*Archives Joursanvault*. Voir notre Appendice, année 1397). Au mois de novembre 1394, Olivier de Lempire avait vendu au même prince un bréviaire à l'usage de Paris, en un seul volume, quarante écus d'or. (Voir plus loin le n° 79 de ce catalogue.)

75. Les Croniques de diverses nascions, en françois, en lettre bastarde, historiées, couvertes de cuir blanc.

76. Le grant Valère, en latin, de forme lombarde, neuve, couvert de cuir blanc.

Le 1^{er} septembre 1397, Gilles Mallet, maistre d'hotel du roy Charles VI et garde de sa *librairie*, avait vendu au prince un Valère Maxime en français. (Voyez notre Appendice, 1^{er} septembre 1397.)

77. Le livre de Jozephus, en françois, couvert de cuir noir usié, en grans volume, historié, en lettre de forme.

Le 26 janvier 1396, Jehan de Behaigne, secrétaire de Louis d'Orléans, avait vendu ce livre au prince, avec un exemplaire du roman de Lancelot. (Voyez notre Appendice, année 1396.)

78. Le Donnast, couvert de rouge marqueté, enluminé au commencement, historié, avecques le Regime.

C'est-à-dire, le *Donat*, ou traité grammatical d'*Ælius Donatus*, de *octo partibus orationis*, avec un petit traité de syntaxe de *Regimine*, que les Manuscrits attribuent ordinairement au même auteur.

79. Le livre de Boece, Consolacion, glosé, en latin, couvert de cuir rouge marqueté, escript en lettre courant, enluminé, et est escript en l'inventoire dont cestui est detrait en deux volumes, mais il n'en contient que ung.

Ce livre est un de ceux que Louis d'Orléans acheta le 9 septembre 1394 à Olivier de Lempire, l'un des quatre maîtres principaux libraires de l'Université de Paris. Voici la cédula du prince :

« Loys fils de roy de France duc d'Orléans conte de Valoiz et de Beaumont, à notre amé et féal trésorier Jehan Poulain salut et dilection. Nous voulons et nous mandons que des deniers de noz finances vous paieiz à maistre Olivier de Lempire libraire, demeurant à Paris, la somme de deux cens quarante escuz d'or, en quoy nous lui sommes tenuz. C'est assavoir pour une *Bible en latin* couverte de cuir rouge à quatre fermans dorez, esmaillez, et un autre livre couvert semblablement de rouge, au quel sont les *Romans de Boesce de Consolacion*, le *Jeu des Eschès* et autres romans, lesquels nous avons achatez ensemble de lui, le pris et somme de x^c escuz. Et pour un *breviaire à l'usage de Paris* que nous avons semblablement achaté de lui XL escuz, les quelz livres nous avons euz et receuz du dit maistre Olivier et yceulx retenuz et mis par devers nous pour en faire nostre plaisir et volenté. Et par rapportant ces présentes tant seulement avec lettre de recongnissance sinée, la dite somme sera allouée en voz comptes, etc., etc. Le ix^e jour de septembre l'an mil ccc liii^{xx} et quatorze. Par mons. le duc, H. GUINGANT. »
(*Bibliothèque particulière du Roi.* — *Arch. Jours.*, n^o 835.)

Il est encore question d'un exemplaire de la *Consolation de Boesce*, dans l'ordre donné par Louis d'Orléans le 21 décembre 1397, de payer à Pierre de Veronne deux ouvrages vendus par lui. (Voyez notre Appendice, 21 décembre 1397.)

80. Une Légende dorée, en françois, enluminée d'or, lettre courant, couverte de cuir vermeil marqueté; rendue e (*sic*) recouverte de Simonnette, femme de chambre de madame d'Orléans la jeune : *Iste liber non est datus per magistrum Johannem de Tuillières, sed de post fuit aliunde recuperatus* (1).

(1) Ces derniers mots sont écrits en note marginale sur l'inventaire.



APPENDICES.

J'ai pensé qu'il ne serait pas sans quelque intérêt d'ajouter à l'inventaire des livres de Charles d'Orléans, que j'ai publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, un certain nombre de pièces inédites jusqu'à ce jour, et qui ont avec cet inventaire un rapport immédiat. Ces pièces, au nombre de quarante-neuf, toutes copiées sur les originaux, peuvent se diviser en deux séries.

La première, et la plus considérable, comprend les quittances relatives aux ouvrages cités dans l'inventaire ; je m'étais contenté de les indiquer ou de les reproduire par fragments, j'ai cru devoir les restituer ici dans toute leur étendue. J'en ai ajouté plusieurs autres qui ne sont pas les moins curieuses. Parmi ces dernières, je mentionnerai celle qui se rapporte au n° 12 de l'Inventaire, *au Dit royal*, vendu à Louis d'Orléans, le 7 juin 1393, par *Jehan Froissart*, le célèbre chroniqueur. *Le Dit Royal* paraît être un poème aujourd'hui perdu de cet écrivain (1).

La seconde série comprend les pièces relatives à des ouvrages achetés par Louis d'Orléans et Charles, son fils, qui, sans être mentionnés dans l'inventaire, complètent les détails historiques sur la bibliothèque de ces deux princes. Parmi ces pièces, plusieurs méritent une attention toute particulière : je citerai celle qui est datée du 20 février 1401, et qui se rapporte au livre d'heures des enfants de Louis d'Orléans ; j'en citerai encore deux autres, la première de l'an 1398, la seconde du 10 février 1420, qui ont fait connaître le livre d'heures et le calendrier de la femme et d'une fille de ce prince. Parmi les pièces de cette dernière catégorie, une seule n'a pas rapport à la reliure, à la copie, à l'enluminure ou à l'achat de quelques livres, mais elle touche de si près à l'histoire de la bibliothèque du prince Louis, que je n'ai pas cru pouvoir mieux la placer que dans ces recherches. Cette pièce, datée du 24 février 1397, fait mention des peintures exécutées par un certain *Colart de Laon* et ses compagnons *Jehan de Saint-Cloy*, *Perrin*

(1) Cette pièce, ainsi que plusieurs de celles que je publie pour la première fois dans cet appendice, avait déjà été signalée, d'après le Catalogue des Archives Joursanvault, par M. de la Saussaye, dans sa curieuse monographie du Château de Blois. (*Hist. du Château de Blois*, par L. de la Saussaye, correspondant de l'Institut royal de France (inscriptions et belles-lettres); ouvrage couronné par l'Institut. Blois, 1840, 1 vol. in-fol., p. 42.

de Dijon, la Fontaine et Copin dit Granddent, en la librairie ou bibliothèque du prince, dans son hôtel de la Poterne Saint-Paul. Louis d'Orléans affectionnait cette demeure, située à quelques pas de l'hôtel où languissait le malheureux Charles VI, et du petit séjour où s'était retirée la reine Isabeau de Bavière, dans la rue *Barbette*, qui devait être si fatale à ce même Louis d'Orléans. D'après un acte daté du 17 février 1394, il avait acheté cette demeure de maître Nicole de Rance, conseiller du roi, qui, moyennant trois mille cent livres tournois, lui avait vendu « deux maisons s'entretenans avec les cours, jardins, « terre, appartenance et appendance quelsconques, qu'il avait, assise à « Paris, en la grant rue Saint-Antoine d'une part, à une porte et alée « par laquelle on va en la cousture Sainte-Catherine du Val des Éco- « liers. » Louis d'Orléans n'avait pas trouvé ces deux maisons suffisantes pour s'y établir, et le 17 décembre de l'année 1397, il avait acquis du seigneur de Giac, l'un de ses familiers, un hôtel « séant à Paris en la « rue de Jouy; et la maistre entrée d'icelui hostel est en ladicte rue de « Jouy, et ayant issue en la rue Saint-Antoine à Paris, à l'opposite du « lieu et de l'église Saincte Katerine du Val des Écoliers. » Après avoir réuni ces habitations différentes, le prince y avait fait exécuter de grands travaux, ainsi que le prouve un acte fort étendu qui se trouvait dans les archives du baron de Joursanvault (n° 1063 du catalogue), et dont M. de la Villegille, qui le possède aujourd'hui, a bien voulu me donner communication. C'est là que se trouvait la librairie du prince, et, par conséquent, un grand nombre des ouvrages cités dans l'inventaire qui précède.

J'ai classé toutes les pièces qui composent cet appendice suivant l'ordre chronologique, en ayant soin de marquer, après les articles de l'inventaire auquel chaque pièce est relative, la date précise qu'elle porte. J'ai, de plus, répété dans cet appendice, en suivant l'ordre chronologique, l'indication des pièces publiées intégralement à la suite de plusieurs articles de l'inventaire. Par ce moyen il sera facile de retrouver tous les documents originaux qui composent les deux parties de ce travail. Il ne faut pas oublier qu'aux quatorzième et quinzième siècles l'année, en France, commençait à Pâques, et que, par conséquent, pour suivre un ordre chronologique rigoureux, j'ai dû m'astreindre au système en usage à cette époque, et considérer le mois d'avril comme étant le premier mois de l'année, en vérifiant toutefois le jour où Pâques était tombé.

1.

21 mars 1388. — (Archives Joursanvault, n° 831).

Sachent tuit que je Henry Maristoch libraire demeurant à Paris, confesse avoir eu et receu de Monseigneur le duc d'Orléans, par la main de Godefroy Lefèvre varlet de chambre du dit seigneur et garde des deniers de ses coffres, la somme de quatre escus d'or qui deubz m'estoient pour la vendicion d'*unes heures de Nostre-Dame, à ix psaumes et à ix leçons, données à Guillaume de Conff.* de la quelle somme je me tieng pour content et bien payé, etc., etc. Faict le vendredi .xxi. jour de mars, l'an mil ccc III^{xx} et huict.

2.

12 mars 1392. — Archives Joursanvault, n° 831).

Sachent tuit que je Martin Cordier exécuteur du testament de feu madame la duchesse d'Orléans que Dieux absoille, et commis de par nos seigneurs les autres exécuteurs du dit testament à faire la recepte des biens de l'exécution d'icelui, reconnoiz avoir eu et receu de excellent et puissant prince Monseigneur le duc d'Orléans, comte de Valois et de Biaumont, par la main de Jehan Poulain son trésorier, la somme de deux mil huit cens quarante quatre livres xvii s. p. tant pour *certaines livres de chappelle*, la *Bible en françois*, et *plusieurs autres livres en rommans*, comme pour pluseurs gobelés, tasses, bacins à laver, plas, escuelles, dragouers, salières, chandeliers, encensiers, reliquaire et autres vaisselle d'or et d'argent, pour pluseurs coffres, draps, nappes, touailles, toilles, quarreaux de drap d'or, de soye et de laine, tapisseries de chambre, de sale et de chambre; pour une chambre de soye blanche, tableaux à images et pour le jeu de tables, et de eschés; pour un grant char garni de deux couvertures, l'une de broderie sur velour de champ violet, et l'autre de drap pers de laine et autres choses prises et retenues pour mon dit seigneur des biens de la dicte execution jusques au pris et valeur de la dicte somme de II^m. VIII^c. XLIII^{lib}. XVII^s, de la quelle somme je me tien pour bien payé, tesmoing mon sing manuel mis avec mon scel à ceste présente quittance. Faicte à Paris le xij^{me} jour de mars, l'an mil ccc III^{xx} et douze.

18 avril 1393. — (Collection de M. H. Bordier).

Cédule de Louis d'Orléans, par laquelle il accorde à Eustache Deschamps, dit *Morel*, une somme de cinq cents francs d'or, à l'occasion du mariage de la fille d'Eustache Deschamps.

Voyez l'inventaire, page 13.

7 juin 1393. — (Archives Joursanvault, n° 833).

A tous ceux qui cez présentes lettres verront ou orront Maihieu garde lieutenant du bailli d'Abbeville salut, savoir faisons que par devant nous est aujourd'hui venus en sa personne sire Jehan Froissart prestre et canoine de Chimay, si comme il dist, et a recognéut avoir eu et receu de Monseigneur le duc d'Orliens, par les mains de Godefroy Lefevre varlet de chambre du dit seigneur et commis de par lui à la garde des deniers de ses coffres, la somme de vingt frans d'or, pour cause d'un *livre* appelé *le Dit Royal* que mon dit seigneur a acaté et eu du dit prestre, de la quelle somme de xx frans d'or dessus dis, il s'est tenu pour content et bien païé; et en quite le dit seigneur le dit Godefroy et tous autres, etc. etc. L'an mil CCC IIII^{xx} et XIII.

8 novembre 1393. — (Archives Joursanvault, n° 834).

Sachent tuit que je Raoul le Gay premier sumellier de la chapelle du roy nostre sire, confesse avoir eu et receu la somme de vingt frans par la main de Godefroy Lefevre varlet de chambre de monseigneur le duc d'Orliens et garde de l'argent de ses coffres, pour un *livre de chant* que mon dit seigneur a prins de moy passé a trois ans, desquels vint frans je me tiens à bien payé, et en quite mon dit seigneur, etc.

L'an mil CCC IIII^{xx} et XIII, le VIII jour du mois de novembre.

GAY.

9 septembre 1394. (Archives Joursanvault, n° 835).

Cédule de Louis d'Orléans par laquelle il fait payer à Olivier de Lempire une somme de deux cent quarante écus d'or, pour la vente

d'une *Bible en latin*, du *Roman de Boesce de Consolacion*, le *Jeu des eschès* et autres.

Voir l'inventaire, page 27.

7.

19 septembre 1394. — (Archives Joursanvault, n° 834).

Pierre Blondel orfevre et Jehan Du Boys, graveur de seaulx, demourans à Paris, confessent avoir eu et receu de Jehan Poullain trésorier de Monseigneur le duc d'Orliens, la somme de dix-huit livres quinze solz tournois, qu'ilz disoient à eulz estre deue, c'est assavoir au dit Blondel pour avoir fait le *scel d'argent* des grans jours de mon dit seigneur le duc, ordené en l'absence du grant, ensemble la chayne à quoy il pent et deux *fermouers tous d'argent esmaillez* pour mettre ou *livre de Boèce*, et livré l'argent du sien, tout pesant ensemble x.º i.º d'argent qui vault au pris de vi l. v s. t. le marc viii f. ii s. ix d. t. Et pour la façon des diz scel, chayne, et fermouers iiiii f. xii s. iii d. Pour tout au dit Blondel douze livres quinze solz t. et au dit Jehan Du Boys pour la graveure d'iceluy scel six liv. tournois. De la quelle somme de xviii liv. xv s. t. dessus dicte les ditz Pierre et Jehan se tindrent à bien contens et quictes, etc. — L'an mil ccc iiiii^{xx} et quatorze, le sabmedy dix neuf jour de septembre.

GILON.

MANESSIER.

8.

16 février 1394. — (Archives Joursanvault, n° 835).

Henry de Trenon libraire, en son nom et en faisant fort en ceste partie de maistre Jehan Goulain maistre en théologie, confesse avoir eu et receu de Godefroy Lefevre varlet de chambre et apoticaire de monseigneur le duc d'Orléans, cent livres tournois qui leur sont deubz pour la vente d'un livre en françois appelé le *Racionnel des divins offices*, qu'il a baillé et livré pour le dit seigneur, des quelz cent livres tournois le dit Henry ou dit nom se tient à bien païé et en quicte le dit seigneur le dit Gefroy et tous autres; et oubtre ce le dit Henry promet acquiter le seigneur et le dict Gefroy envers le dit maistre Jehan et tous autres et promet estre obligé. Fait l'an mil ccc iiiii^{xx} et quatorze, le mardi xxi^{me} jour de fevrier.

16 février 1394. — (Archives Joursanvault, n° 835).

Estienne Engevin libraire demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de Godefroy Lefevre varlet de chambre et apoticaire de Monseigneur le duc d'Orliens, quatre vins et deus escuz d'or à la couronne, du coing de France, pour la vente et délivrance d'un livre appelé les *Histoires scolastiques en françois*, acheté par le dit Monseigneur d'Orliens, des quels IIII^{xx} II escuz d'or le dit Estienne se tient à païé, et quiete le dict seigneur, etc.

Fait le xvi^e de fevrier mil CCC IIII^{xx} XIII.

10.

24 juillet 1395. — (Archives Joursanvault, n° 835).

Jehan Colin escripvain demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de Godefroy Lefevre varlet de chambre de Monseigneur le duc d'Orliens et commis à recevoir les deniers des coffres du dit seigneur, la somme de vingt livres tournois, de l'argent des coffres dudit seigneur, qui deue luy estoit pour ung livre de *saint Grégoire*, par lui escript, ou quel estoient les *Omélies sur les XL Evangiles* et les *Expositions* dessus, de la quelle somme, etc.

L'an mil CCC IIII^{xx} et quatorze, le venredi xxIII^e jour de juillet.

11.

21 octobre 1395. — (Archives Joursanvault, n° 837).

Loys fils de roy de France duc d'Orliens, comte de Valoiz et de Beaumont, à nostre amé et féal trésorier Jehan Poulain salut et dileccion. Nous vous mandons et enjoingnons expressement que tantost et sans delay verrés ces présentes, vous baillez et delivrez à Guillaume Deschamps libraire la somme de deux cens trente cinq francs d'or, en quoy nous lui sommes tenuz pour *unes croniques de France ystoriées* et toutes completes, que nous avons achetées de lui. Et par rapportant ces présentes, etc.

Donné à Paris le XXI^e jour d'octobre l'an mil CCC IIII^{xx} et quinze.

A cette pièce est jointe la quittance de Guillaume Deschamps.

12.

8 avril (après Pâques) 1396. — (Archives Joursanvault, n° 839).

Maistre Olivier de Lempire, l'un des quatre maistres princi-

paux libraires de l'université de Paris, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain trésorier de Monseigneur le duc d'Orléans, la somme de quarante huit solz Parisis qui deubz lui estoient pour avoir prisé certains livres que le dit Monseigneur le duc a achetez ou moys de mars dernier passé, les quelz feurent feu Jacques Bauchant demourant à Saint-Quentin, etc., de la quelle somme de XLVIII s. P. le dit maistre Olivier se tient à bien paiez et quicte, etc. Fait l'an mil ccc IIII^{xx} et seize, le dyemanche v^e jour d'avril avant Pasques.

J. MANSEL OLIVIER.

13.

19 avril 1396. — (Archives Joursanvault, n^o 839).

Sachent tuit que je Thevenin Angevin confesse avoir receu de Monseigneur le duc d'Orléans, par la main de Godefroy Lefevre varlet de chambre et garde des deniers des coffres du dit seigneur, la somme de quarante francs d'or, pour acheter parchemins, et pour baillier aux escripvains qui escripsent pour le dit seigneur le *Livre de la Cité de Dieu*, les *Livres des Ethiques et Polithique*, le *Livre du ciel et du monde* et la *grant Bible*. En tesmoing de ce j'ai escript ceste cedula de ma propre main, le jeudi absolut, qui fu le XIX^e jour d'avril, l'an mil ccc quatre vins et seize.

T. ANGEVIN.

14.

3 juin 1396. — (Archives Joursanvault, n^o 838).

Sachent tuit que je Thevenin Angevin confesse avoir eu et receu de Monseigneur le duc d'Orléans, par lès mains de Godefroy Lefevre varlet de chambre du dit seigneur, la somme de cinquante francs, pour acheter parchemins et escrire et enluminer le livre nommé le *Mirouer historial* et autres livres. En tesmoing de ce j'ay escript ceste cedula de ma propre main le tiers jour de juing l'an mil III c IIII^{xx} et XVI.

T. ANGEVIN.

15.

22 juin 1396. — (Archives Joursanvault, n^o 838).

Sachent tuit que je Guillaume de Tignouville chevalier cham-

bellan de Monseigneur le duc d'Orléans, confesse avoir eu et receu de Godefroy Lefevre varlet de chambre et garde des deniers des coffres de mon dit seigneur, la somme de quatre vins dis livres tournois, en quoy mon dit seigneur m'estoit tenuz pour deux livres qu'il a euz et receuz de moy, l'un appelé le *Livre des Proprietez* et l'autre les *Fables de Ysopet*, de laquelle somme de IIII^{xx} x liv. tournois je me tien pour content, etc., etc. Le xxii^e jour de juing l'an mil CCC IIII^{xx} et seize.

TIGNOUVILLE.

16.

2 septembre 1396. — (Archives Joursanvault, n° 838).

Sachent tuit que je Thevenin Angevin, confesse avoir eu et receu de monseigneur le duc d'Orliens, par les mains de Godefroy Lefevre varlet de chambre et garde des deniers des coffres du dit seigneur, la somme de quarante frans, pour paier les *escripvains, enlumineurs et autres ouvriers* qui font pour le dit monseigneur d'Orléans, le *Mirouer historial*. En tesmoin de ce j'ay escript ceste cedula de ma propre main, le second jour de septembre, l'an M. CCC IIII^{xx} et xvj.

T. ANGEVIN.

17.

6 septembre 1396. — (Archives Joursanvault, n° 839).

Loys, filz de roy de France, duc d'Orléans, comte de Valois et de Beaumont, à nostre amé et féal conseiller Jehan le Flament, salut et dileccion. Nous voulons et vous mandons que à nostre bien amé Jacques Johan, espicier et bourgeois de Paris, vous par Jehan Poulain, nostre trésorier général, faites paier, bailler et délivrer, ces lettres veues, sans délay, la somme de soixante escuz, en quoy nous sommes tenuz envers lui pour l'achat de deux livres esquels sont contenuz, c'est assavoir, en l'un, le *Livre du trésor*, le *Livre de Julius Cesar*, le *Livre des Rois*, le *Secret des secrez*, et le *Livre de Estrille Fauveau*, tout en un volume, et enluminé, armoyé des armes du viez duc de Lencastre; et en l'autre, le *Rommant de la Rose*, le *Testament maistre Jean de Meun*, et le *Livre des Eschez moralisé*, tout en un volume enluminé d'or et d'azur, et à ymages, lesquels deux livres nous avons fait acheter du dit Jacques le pris dessus dit. Et nous voulons que, etc., etc.

Donné à Paris , le vi^e jour de septembre, l'an de grace mil ccc
iiii^{xx} et seize.

Pour mons. le duc,
BUNO.

18.

3 janvier 1396. — (Archives Joursanvault, n° 839).

Sachent tuit que je Thevenin Angevin , libraire , confesse avoir eu et receu de Godefroy Lefevre, varlet de chambre et garde des deniers des coffres de monseigneur le duc d'Orliens , la somme de quarante frans, la quelle somme de XL frans m'a donné le dit seigneur, pour le service que je ly ay fait en sollicitant et payant des deniers du dit seigneur, les escripvains, enlumineurs et autres ouvriers , qui ont escript et enluminé pour le dit seigneur le livre nommé le *Mirouer ystorial*, contenant quatre volumes , et aucuns autres livres. De la quelle somme de XL frans je me tienz pour bien payé, et en quitte le dit Godefroy et tous autres à qui quittance en puet appartenir. En tesmoing de ce j'ay escript cette cedula de ma propre main, le tiers jour de janvier l'an mil ccc iiiii^{xx} et seize.

T. ANGEVIN.

19.

26 janvier 1396. — (Archives Joursanvault, n° 838).

Sachient tuit que je Jehan de Beuaigne , secretaire de monseigneur le duc d'Orléans , congnois et confesse avoir eu et receu de honorable et discrete personne Godefroy Lefevre , varlet de chambre de mon dit seigneur, et garde de ses coffres, la somme de cent quatre vins escus d'or, pour paiement de deux livres acchiatés par ledit Monseigneur, escriptz en romain franchois, des quelz le unes est appellé *Josephus en manière de Croniques*, et li aultre est appellé le *Romain Lanceloz*. De la quelle somme de cent et quatre vins escus d'or dessus dis , pour paiement des diz livres, je me tiens pour contens , etc.

Le xxvi^e jour de janvier mil troisans quatre vins et seize.

RAYNALDI.

20.

13 février 1396. — (Archives Joursanvault, J. , n° 838).

Sachent tuit que je Jehan Cachelart , bachelier en decret , de

mourant à Paris, confesse avoir eu et receu de Godeffroy Lefevre, garde de l'argent des coffres de très noble prince Monseigneur le duc d'Orléans, la somme de quarante escuz d'or, pour la vendicion de deux *Légendes dorées*, baillées et vendues à mon dit seigneur, par moy, l'une xxviiij escuz, et l'autre xii escuz d'or, de la quelle somme, etc.

Le xiiii^e jour de fevrier l'an de grace mil ccc liiii^{xx} et xvi.

21.

25 janvier 1396. — (Archives Joursanvault, n° 838).

Sachent tuit que je Thevenin Angevin, confesse avoir eu et receu de monseigneur d'Orléans, par la main de Godefroy Lefevre, varlet de chambre et garde des deniers des coffres du dit seigneur, la somme de soixante francs d'or, pour baillier aux escripvains qui escrivent pour le dit seigneur le *Livre de la Cité de Dieu, Ethiques, Politiques, Du Ciel et du monde*, et la *Bible glosée*. En tesmoing de ce j'ay escript ceste cedula de ma propre main, le xxv^e jour du moys de fevrier, l'an mil ccc liiii^{xx} et seize.

T. ANGEVIN.

22.

1397. — (Archives Joursanvault, n° 841).

Cedula de Louis d'Orléans, qui fait payer à Pierre de Veronne la somme de trois cent écus d'or, pour l'achat d'un Tite-Live et d'un Boesce.

Voyez l'inventaire page 9.

23.

10 juillet 1397. — (Archives Joursanvault, n° 841).

Quittance de *Jean d'Esture*, orfevre, d'une somme de quatre vins trois frans quinze sols quatre deniers, pour vint paires de fermoires en argent.

Voir l'inventaire page 10.

24.

1^{er} septembre 1397. — (Archives Joursanvault, n° 842).

Sachent tuit que je Giles Malet, chevalier et maistre d'ostel du roi nostre sire, confesse avoir eu et receu de très excellent

et puissant prince monseigneur le duc d'Orliens, comte de Valois et de Beaumont, par les mains de Godefroy Lefevre, son varlet de chambre, la somme de cent escus d'or, que mon dit seigneur me a donné pour un livre de *Valerius Maximus*, en françois, que je li avoie donné. De la quelle somme des cent escus dessus diz je me tiens pour content et bien païé, et en quicte mon dit seigneur le duc, son dit varlet de chambre, et tous autres à qui quittance en appartient. En tesmoing de ce je ay seellé ceste quittance de mon seel, le premier jour de septembre l'an mil ccc et *iiii^{xx}* et dix sept.

25.

3 septembre 1397. — (Archives Joursanvault, n° 840).

Quittance de frère *Jehan Nicholas*, de l'ordre des frères precheurs, translateur de la Bible, d'une somme de *vingt escus d'or*. Voyez l'inventaire, page 9.

26.

26 septembre 1397. — (Archives Joursanvault, n° 841.).

Robert Lescuier, libraire, confesse avoir eu et receu de monseigneur le duc d'Orliens, par les mains de Godefroy Lefevre, varlet de chambre et garde des deniers des coffres du dit seigneur, la somme de huit vins escuz d'or, pour la vendicion d'un livre où est le *fait des Roumains, escript en françois, compilé par Isidoire, Suetone et Lucain*; de la quelle somme de *viii^{xx}* escus d'or dessus dit le dit Robert se tient pour bien content et païé, et en quite le dit monseigneur le duc, le dit Godefroy et tous autres, etc., etc.

Fait l'an mil ccc *iiii^{xx}* dix-sept, le mercredi vint sixiesme jour de septembre.

27.

6 octobre 1397. — (Archives Joursanvault, n° 840).

Sachent tuit que je *Guillaume Vivian*, de l'ordre des frères precheurs, bachelier en théologie, confesse avoir eu et receu de monseigneur le duc d'Orliens, par les mains de Godefroy Lefevre, varlet de chambre et garde des deniers des coffres de mon dit seigneur, la somme de vint escuz d'or, pour labourer en la translacion et exposicion d'une Bible en françois, la

quelle fist commencer le roy Jehan , que Dieu absoille. En tesmoing , etc.

vi^e jour d'octobre , l'an mil CCC IIII^{xx} XVII.

28.

20 novembre 1397. — (Archives Joursanvault, n° 840).

Sachent tuit que je frère Jehan de Chambli , de l'ordre des frères prescheurs , demourant au monastère de Poissi , confesse avoir eu et receu de monseigneur le duc d'Orliens , par les mains de Godefroy Lefevre , varlet de chambre et garde des deniers des coffres de mon dit seigneur , la somme de xx escus d'or , pour labourer en la translation et exposition d'une Bible en françois , la quelle fist commencer le roy Jehan , que Dieu absoille. En tesmoing , etc.

Fait le xx^e jour de novembre l'an mil CCC IIII^{xx} XVII.

J. CHAMBLY.

29.

8 décembre 1397. — (Archives Joursanvault, n° 841.)

Guillaume de Villiers , relieur de livres , confesse avoir eu et receu de Monseigneur le duc d'Orléans , par les mains de Godefroy Lefevre , varlet de chambre et garde des deniers des coffres de mon dit seigneur , la somme de onze francs sept solz et huit deniers parisis , qui lui estoient deubz *pour avoir recouvert* pour mon dit seigneur , *soixante-deux volumes*. Pour chascun volume deux sols huit deniers. Item *pour sept peaulx* , pour chascune deux sols IIII deniers , et pour *fermoirs* , deux sols. Les quelles parties font la dicte somme de onze francs sept solz et huit deniers , de la quelle le dit Guillaume se tient à bien content , etc.

Fait l'an mil CCC IIII^{xx} et dix-sept , le sabmedi huit jour de decembre.

30.

21 décembre 1397. — (Archives Joursanvault, n° 841).

Loys , filz de roy de France , duc d'Orleans , comte de Valois et de Beaumont , à nostre amé et féal conseiller Jehan Le Flament , salut et dilection. Nous voulons et nous vous mandons que des deniers de noz finances , vous , par Jehan Poulain , nostre trésorier general , faictes paier , bailler et délivrer à Pierre de

Veronne, à son certain commandement, la somme de trois cens francs d'or que nous avons ordonné lui estre baillée pour cause d'un *Tite-Live* et d'un *Boesce de Consolation*, translatez et escripiz en françois, que de lui avons achetez au prix de la dicte somme. Et par rapportant ces présentes et souffisant quittance du dit Pierre, icelle somme de trois cens frans soit alloée es comptes et rabatue de la recepte de nostre dit trésorier, par noz amez et féaulx gens de noz comptes, sans contre dit et difficulté aucune, nonobstant ordennances, mandemens ou defenses quelx conques à ce contraires.

Donné à Paris, le XXI^e jour de decembre, l'an de grace mil CCC IIII^{xx} et dix sept.

Par Mons. le duc,
DES MILLEZ.

Sont jointes à cette pièce la quittance de Pierre de Veronne, et celle de Jehan Le Flament.

31.

18 février 1397. — (Archives Joursanvault, n° 842).

Maistre Andry Dessoubzlourme, chevalier au trésor du roy nostre sire, confesse avoir eu et receu de haut et puissant prince monseigneur le duc d'Orliens, par la main de Godefroy Lefevre, varlet de chambre et garde des coffres du dit monseigneur le duc, la somme de deux cens francs d'or, qu'il disoit à lui estre due pour la vente d'un *Bréviaire en deux volumes*, le quel mon dit seigneur le duc avoit fait prendre et acheter de lui la dicte somme, etc., etc.

Fait l'an mil CCC IIII^{xx} XVII, le lundi XVIII^e jour de fevrier.

32.

24 février 1397. — (Archives Joursanvault, n° 842).

Colart de Laon peintre et varlet de chambre de Monseigneur le duc d'Orliens, en son nom et es nom de Jehan de Saint Cloy, Peirin de Dijon, celui de Lafontaine et de Copin dit Grand-dent, etc. confesse avoir eu et recéu de Jehan de la Chappelle la somme de cent sols parisis qui due leur estoit pour *cause de plusieurs besoignes de leur mestier par euls faictes en la librairie neuve nouvelement faicte, en l'ostel du dit seigneur, assavoir à Paris, en la rue de la Poterne, près de l'ostel de Saint-Pol, à l'opposite de la rue*

des Fauconniers et si comme ces autres choses sont plus à plain declairé es lettres differentes de maistre Renau du Temple sergent d'arme et maçon du roy nostre sire, des quels cent sous parisis le dit Colart es dis noms se tient à bien paiés, etc.

Fait l'an mil ccc iii^{xx} dis sept le dymenche xxiiii^e jour de fevrier.

G. ACART.

MANESSIER.

33.

23 mars 1397. — (Archives Joursanvault, n° 842).

Sachent tuit que je Jehan Rouget chevalier, confesse avoir eu et receu de honorable homme et sage Marot le Grant receveur à Caen pour Monseigneur le duc d'Orléans, la somme de dix livres cinq solz tornoiz qui m'estoyent deubz de reste pour ma paine et salaire, et pour avoir livré parchemin pour avoir escript *Coustumier de Normandie servant et demourant en la chambre des comptes de mon dit seigneur le duc*, surquoy je avoye eue en autre partie vi l. tourn. d'autre rolle, de la quelle somme de x f. v. s. t. dessus dit je me tiens, etc.

Le xxiii^{me} jour de mars l'an mil ccc iii^{xx} xvii.

ROUGET.

34.

3 août 1398. — (Archives Joursanvault, n° 845).

Sachent tuit que je Guillaume Daniel prestre, confesse avoir eu et receu de Monseigneur le duc d'Orleenz par les mains de Godefroy Lefevre varlet de chambre et garde des deniers des coffres de mon dit seigneur, la somme de cent francs d'or, en la deduction de la vendicion d'un livre nommé l'*Apostille maistre Nychole de Lyre*, contenant iii volumes, lequel livre j'ay vendu à mon dit seigneur la somme de trois cens francs d'or, de la quele somme de cent frans je me tieng pour bien paié, et en quitte le dit seigneur, le dit Godefroy et tous autres ausquelz quictance en appartient. En tesmoing de ce j'ay escript ceste cedula de ma propre main et y ay mis mon signe manuel. Fait le iii^e jour d'aoust l'an mil ccc iii^{xx} xviii.

GUILLAUME DANIEL.

35.

3 août 1398. — (Archives Joursanvault, n° 845).

Sachent tuit que je Jehan de Marson, maistre en ars, et scelleur de l'Université de Paris, confesse avoir eu et receu de honorable homme Godefroy Lefevre, varlet de chambre et garde des coffrez de monseigneur le duc d'Orléans, la somme de cent livres tournois, que ycellui seigneur me devoit pour vendue et delivrance d'un livre nommé *Concordances sur la Bible*, de la quelle somme de cent livres tourn. je me tiens pour content, et en quitte le dit seigneur, le dit Godefroy et tous autres, etc., etc. Le III^e jour d'aoust l'an mil CCC IIII^{xx} et XVIII.

J. MARSONNO.

36.

7 septembre 1398.—(Archives Joursanvault, n° 844).

Quittance donnée par *Eustache Deschamps*, dit *Morel*, d'une somme de vingt-quatre écus d'or, pour paiement d'un livre du Pèlerinage de la vie humaine, de Guillaume de Deguilleville.

Voir l'inventaire, page 12.

37.

15 janvier 1398.—(Archives Joursanvault, n° 844).

Emelot de Rubert, broderesse, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de Denis Mariette, argentier de monseigneur le duc d'Orliens, la somme de cinquante solz tournois, qui lui estoient deubz, pour avoir fait taillées et étoffées d'or et de soye deux couvertures de drap de Dampmas vert, l'une pour le *Breviaire*, et l'autre pour les *Heures* du dit seigneur, et fait quinze seignaux et quatre paires de tirans d'or et de soye pour les diz livres, pour tout ce, pour or et soye et paine, la dicte somme de cinquante solz, et de la quelle somme elle se tient à bien paiée, et en quicte le dict seigneur argentier et tous autres, et promet et oblige. Ce faict l'an mil CCC IIII^{xx} et dix-huit, le mercredi 25^e jour de janvier.

38.

18 janvier 1398. — (Archives Joursanvault, n° 845).

Saichent tuit que je Jehan d'Arras, libraire, demourant à

Paris, confesse avoir eu et receu de honorable homme et saige maistre Pierre Poquet, receveur des finances, de madame la duchesse d'Orléans, la somme de vint-quatre solz parisis, pour avoir fait et miz appoint un livre appellé *Gyron le Courtoys*; c'est assavoir : recousu la plus grant partie des caiers d'icellui, qui cheoient, et le couvrir de bon cuir vermeil, et mis quatre fermouers, II devant, et aux deux costés autres deux, ainsi qu'il appartient. De la quelle somme de XXIIII s. p. suis content et bien païé, et en quitte le dit receveur et tous autres, etc. . . . Donné soubz mon seing manuel cy mis, le XVIII^e jour de janvier l'an mil CCC IIII^{xx} et dix-huit.

J. ARRAS.

39.

20 janvier 1398. — (Archives Joursanvault, n° 844).

Honorable homme et discret M^e Jehan Doche, maistre es ars, estudiant à Paris, confesse avoir eu et receu de Godefroy Lefevre, varlet de chambre et garde des deniers des coffres de Monseigneur, la somme soixante-dix escuz d'or à la couronne du coing du roy nostre sire, qui deubz lui estoient, pour la vente d'un livre appellé les *Problèmes de Aristote, translaté de latin en françoys, par la main maistre Évrard de Contis, maistre en medecine*, etc. De la quelle somme de LXX escuz le dit M^e Jehan Doche se tient pour bien payé, et en quicte le dict Mons. le duc, son dit varlet de chambre et tous autres.

Faict l'an mil CCC IIII^{xx} et XVIII, le jeudi XX^e jour de fevrier.

G. DES GRES.

J. et PIERRE D.

40.

22 novembre 1398. — (Archives Joursanvault, n° 844).

Sachent tuit que je Thevenin Angevin, confesse avoir receu de monseigneur le duc d'Orléans, par la main de Godefroy Lefevre, varlet de chambre dudit seigneur, et garde des deniers de ses coffres, la somme de cent escuz d'or pour acheter parchemins, pour payer les escripvains et enlumineurs qui escrivent et enluminent pour mon dit seigneur la *grant Bible glosée*, les *Croniques de Burgues*, les *Lamentations saint Bernart*, le *Livre de l'Empereur Celestiel*, et autres livres. En tesmoing de

ce j'ay escript ceste cedule de ma propre main , le xxii^e jour de novembre l'an mil ccc iii^{xx} dix-huit.

T. ANGEVIN.

Une autre cédule du même, et pour le même objet, d'une somme de cent francs d'or, du dernier jour d'avril 1398.

Une autre cédule du même, et pour le même objet, d'une somme de cinquante francs d'or, du 3^e juillet 1398.

41.

28 juin 1399.—(Archives Joursanvault, n^o 855).

Sachent tuit que je Senestre Trente , marchand de Lucques , demourant à Paris , confesse avoir eu et receu de Denis Mariete , argentier de monseigneur le duc d'Orliens , la somme de dix frans quinze solz tournois , en quoi mon dit seigneur m'estoit tenu pour v quartiers de drap de Dampmas vert , et 11 aulnes 1 quartier de feible satin vert , que mondit seigneur a fait prendre et acheter de moy , pour faire et doubler deux couvertures , l'une pour le *Breviayre*, et l'autre pour les *Heures* de mon dit seigneur , si comme par ses lettres de mandement données le xvii^e jour de mars dernier passé puet plus à plain apparoir ; de la quelle somme de x f. xv s. je me tiens pour content et bien païé , etc., etc.

Le xxviii^e jour de juing l'an mil ccc iii^{xx} et xix.

42.

12 février 1401. — (Archives Joursanvault, n^o 847).

Quittance de Jacques Richier, d'une somme de XLVIII s. parisis , pour la reliure d'un livre faisant mention du roy Arthus.

Voyez l'inventaire, page 25.

43.

20 février 1401. — (Archives Joursanvault, n^o 847).

Sachent tuit que je Huguet Foubert , libraire et enlumineur de livres , demourant à Paris , confesse avoir eu et receu de honorable homme et sage maistre Pierre Poquet , receveur des finances de madame la duchesse d'Orléans , la somme de soixante solz parisis qui deubz m'estoient , pour avoir enluminé d'or et d'azur et de vermillon , deux petis livres pour monseigneur d'An-

goulême, et pour Philippe Mons. d'Orléans, et pour iceulx avoir liez entre deux aiz, couvert de cuir de Cordoan vermeil. De la quelle somme de LX s. p. je me tien à content et bien païé, etc., etc.

Le xx^e jour de fevrier l'an mil cccc et ung.

44.

23 juillet 1411. — (Archives Joursanvault, n° 847).

Je Jehan de Soisy, escuyer, pannetier de monseigneur le duc d'Orléans, confesse avoir receu de maistre Pierre Sauvage, secretaire et garde des coffres de monseigneur le duc, la somme de vingt-deux livres dix sols tournois, pour le parpaiement de la somme de XL escus, en la quelle mondit seigneur estoit tenuz à monsieur mon père messire Guillaume de Senliz, *pour cause d'un livre appellé Mandeville*, que mon dit seigneur le duc fist ja pieca prendre de lui, la quelle somme de XL escüs mon dit seigneur et père me donna ja pieça, sur la quelle j'ai receu xx escus dudit maistre Pierre, dont il a quittance de moy, donné le ii^e jour d'aoust derrenierement passé. Reste encore moy estre deu la dicte somme de xxii f. x s. De la quelle, etc.

Le xxiii^e jour de juillet, l'an mil quatre cens et onze.

45.

10 février 1420. — (Archives Joursanvault, n° 849).

Charles, duc d'Orléans et de Valoys, conte de Blois et de Beaumont, seigneur de Coucy, à noz amez et féaulx gens de noz comptes, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que la somme de six livres tournois, la quelle par l'avis et deliberacion des gens de nostre conseil, avons nagaires fait payer, baillier et delivrer des deniers de noz finances, par nostre amé et féal trésorier general Pierre Renier, à Ivonnet de la Mote, escripvain en lettre de forme, demourant à Blois, pour le parpaiement de sa peine et salaire, d'avoir faictes et eschevées unes Heures en la dicte lettre de forme, et doré le kalendrier d'icelles et pour les estoffes à ce faire, les quelles Heures nous, par l'avis et deliberacion que dessus, les avons nagaires fait faire pour notre très chière et très amée sœur Marguerite d'Orléans, pour dire son service, etc., etc.

Donné à Bloys, le x^e jour de fevrier, l'an de grâce mil cccc et vint.

46.

31 octobre 1427. — (Arch. Jours., n° 851).

Charles, duc d'Orléans et de Blois, conte de Blois et de Beaumont, et seigneur de Coucy, à noz amez et feaulx les gens de noz comptes, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que la somme de neuf livres tournoys, la quelle les gens de nostre conseil ont fait paier et delivrer par nostre amé et féal trésorier general Jacques Boucher, à dame Jehanne de Chaumont, vefve de feu messire Loys de Trye, chevalier, pour le recouvrement d'un petit livre couvert de veloux vermeil à nous appartenant, ou premier feuillet du quel sont noz armes, et ou derrenier feuillet est le seing manuel de feu nostre très chier seigneur et oncle le duc de Berry, que Dieux absoille, le quel livre, qui avoit esté gaigné par le seigneur de Guitry; sur les anemis tenans le parti contraire de Monseigneur le roy, comme l'en dit, et par transport de main à autre venu es mains de la dicte vefve de feu messire Loys, qui pour ses necessitez l'avoit nagaires envoyé vendre en nostre ville d'Orléans, nostre dit trésorier a prins en sa garde, et d'icellui sera tenu nous rendre, vous allouez es comptes d'icellui nostre trésorier, et rabatez de sa recepte, sans aucun contredit ou difficulté par rapportant ces présentes et quictances sur ce de la dicte vefve, tant seulement non obstant quelzconques ordonnan(ces), mandemens ou defenses à ce contraires. Donné à Orléans, le dernier jour d'octobre l'an de grâce mil cccc vint et sept.

Par Monseigneur le duc à la relacion
de nous à ce par lui commis.

PERRIER.

47.

18 août 1450. — (Archives Joursanvault, n° 852).

L'an mil IIII^e cinquante, le xviii^e jour d'aoust, en la presence de Michel Poyer, chevalier, et Tabellion, juré d'Yèvre-le-Chastel, Palamedes de Giresmes, escuier, confessa avoir eu et receu de honorable homme et saige Jehan Chardon, tresorier, receveur general de toutes les finances de monseigneur le duc

d'Orléans et de Milan, par les mains de Jehan Boutemye, secrétaire d'icelluy seigneur, la somme de cinquante-cinq solz tournois, pour ung voiaige qu'il fist presentement de ceste ville d'Ievre à Corbeil, par devers la royne, par le commandement et ordonnance de madame la duchesse d'Orléans et de Milan, pour recouvrer de Progeute de Meleun ung livre nommé *Cleriadus*, pour apporter par devers ma dicte dame la duchesse, de la quelle somme de LV s. tz. le dit Palamedes se tint pour bien content, et en quicta et quicte lesdicts tresorier et Boutemye, et tous autres à qui quictances en appartient, etc.

POYER.

48.

25 janvier 1463. — (Archives Joursanvault, n° 852).

Charles, duc d'Orléans, de Milan et de Valois, conte de Blois, de Pavie et de Beaumont, seigneur d'Ast et de Coucy, à nostre amé et féal conseiller et gouverneur de toutes nos finances, M^e Pierre de Refuge, salut. Nous voulons et vous mandons que par nostre amé et féal conseiller, tresorier et receveur général de nos dictes finances maistre Macé Guernadon, vous faciez paier, bailler et delivrer des deniers de icelles nos dites finances, à Angelot de la Presse, peintre et enlumineur, la somme de onze livres tournois, pour la parpaie de ce que luy puet estre deu de avoir fait les lettres, enluminé et relié ung *missel*, le quel monseigneur le duc a donné à nostre dame de Chambourdin, et par rapportant ces présentes avec quictances sur ce suffisant dudit Angelot de la Presse, nous voulons la dicte somme de XI livres tournois estre allouée es comptes et rabatue de la recepte de nostre dict tresorier, par nos amez et féaulx gens de nos comptes, ausquelz nous mandons que ainsi le facent sans aucun contredit ou difficulté; car ainsi nous plaist il estre fait. Donné en nostre chastel de Blois, le xxv^e jour de janvier l'an de grace mil cccc soixante et trois.

Par monseigneur le duc, vus maistres Pierre de Refuge, Estienne le Fuzelier, Guillaume le Bourrelrier et autres presens.

VILLEBRESME.

49.

Juin 1466. — (Arch. Jours. Collect. de M. H. Bordier).

Je Philippe de Hedouville, escuier, conseiller et maistre d'os-

tel du roy nostre sire, et nagueres maistre d'ostel de feu monseigneur le duc d'Orléans, que Dieu absoille, certifie à tous à qui il appartient, que Jehan Aubert a païé content ce qui s'ensieut : Premièrement, à Évrart Muz, messaigier de monseigneur de Cleves, pour don à lui fait par madame la duchesse, pour certaines lettres qu'il a apportés à ma dicte dame, LV s. t. ; à Jehan, serviteur de madame de Laz, pour s'en retourner en son païs, XIII s. IX ds. ; aux menestrex du duc de Bretagne, pour don, pour ce qu'ilz ont joué devant mon dit seigneur, LV s. ; aux paveux de Vierson, pour don, X s. ; à ung Allemant, pour don à lui fait par mon dit seigneur, pour ce qu'il avoit apporté lettres à mon dit seigneur et à ma dame, que madame de Cleves estoit accouchée, C X s. tz. ; aux enfans de cueur de Meung, X s. ; à Jehan de Neufville, pour don, XXVII s. VI. ds. tz. ; aux varletz de chambre de monseigneur, pour don à eulx fait, pour ce que mon dit seigneur les trouva souppant en la garde-robe, XIII s. IX ds. ; à ung des gens du marquis de Saluxe, pour don, *pour ce qu'il avoit apporté ung livre de ballades à mon dit seigneur*, XXXXII s. VI ds. tz. ; aux pipeurs du roy, pour don à eulx fait pour ce qu'ilz lui apportent des petis oyseaux, XXVII s. VI d. tz. ; à maistre Collart, fol du roy, pour don à lui fait, XXVIII s. III ds. ; au nain monseigneur de la Tour, pour don à lui fait, XXVII s. VI ds. ; à ung des gens de madame de Vauvert, pour don, pour ce qu'il a apporté ung oyseau à mon dit seigneur, XX s. tz. ; toutes les quelles parties montent à la somme de XXI f. V s. X ds. Certiffie avoir esté païé par le dit Jehan, au Bac le dit mois de juing mil cccc LXVI. Tesmoing mon seing manuel cy mis le dit jour de juin, ou dit an.

PH. DE HEDOUVILLE.

Les indications qui suivent sont destinées à servir de complément aux pièces dont est composé cet appendice. Un fait curieux s'y révèle, c'est le goût de Louis d'Orléans pour nos romans de chevalerie et généralement pour les œuvres littéraires de la France. Il ne se contentait pas, comme on le verra, de payer des maîtres en théologie et des docteurs, qui lui translataient la Bible en langue vulgaire, ou le Miroir historial de Vincent de Beauvais, il se plaisait encore à faire reproduire sur ces tapisseries de haute lice, dont les appartements des princes de cette

époque étaient tendus, les scènes remarquables des compositions chevaleresques.

Parmi les quittances qui sont conservées à la Bibliothèque du roi, se trouvent mentionnés les livres suivants :

Livre de ballades, septembre 1393. — *Chanson de la reine d'Angleterre*, payée à un ménestrel, en novembre 1396. — *Somme le Roi*. — *La vie de saint Denis de France*. — *Livre de la Cité de Dieu*, avril 1398. Une autre quittance de la même date prouve que les traducteurs de la Bible étaient au nombre de sept; voici leurs noms, dont plusieurs sont déjà mentionnés précédemment : M^e *Jehan Nicholas*, frère *Jehan de Chambly*, *Simon Domont*, *Giles Paquet*, *Henri Chiquot*, M^e *Geffroy de Pierrefons*, M^e *Nicoles Vales*.

Dans un fragment d'inventaire de meubles, bijoux et tapisseries, on trouve les indications suivantes :

Un tappiz à ymages dont il y en a un *des VII vices et des sept vertus*, un des *joustes Lancelot*, un de *Regnier de Montauban*, un de la *grant Credo*, deux du *viez et nouvel Testament*, et un de *Buevon de Hantonne*; une chambre à tapisserie vermeille à la devise du *Dieu d'amour*; une chambre de tapisserie vert à un chevalier et une dame jouans aux eschès en un pavillon; un grand tapiz ystorié de la *destruction de Troye la Grande*; deux tappiz de l'histoire *Theseus*; une chambre vert de haulte lisse à la fontaine de Jouvence où il y a plusieurs personnages; item au tournoyement; item à enfans et une dame qui tient un chien; une chambre vermeille à genestres flories et à grands personnages, dont l'un est monté sur un arbre; item à une dame qui tient un escurel; et est la dame vestue de blanc; item à batherons et de bergiers; item à tapisserie ouvrée à rosiers et à enfans, tenant les dits enfans chascun un rouleau où est escript son dit; item à arbreceaux au milieu, etc., etc (1).

J'ajoute à ces indications une cédule originale de Louis d'Orléans, en date du 11 janvier 1392, qui se rapporte à la tapisserie de *Theseus*.

Loys, filz de roy de France et duc d'Orliens, conte de Valoiz et de Beaumont. A noz amez et féaulz gens, par nous

(1) C'est à M. Aimé Champollion que je dois ces indications. Les pièces originales dont elles sont tirées, feront partie d'un travail que doit publier M. Champollion sur la vie de Louis d'Orléans et sur celle de Charles son fils.

commis à l'audicion de noz comptes , à Paris , salut et dileccion. Nous avons oye l'umble supplicacion de Nicolas Bataille, marchant et bourgoiz de Paris , contenant comme nous eussions pieça fait prendre et acheter de lui un drap de haulte liche, de l'istoire de *Thezeus et de l'egle d'or*, le pris et la somme de douze cens frans d'or, et d'icelle somme l'eussions assigné par noz lettres données dès le x^e jour de septembre ccc IIII^{xx} jx , à prendre et avoir des deniers de noz finances par la main de nostre amé et féal tresorier Jehan Poulain , pour lors garde d'icelles, lequel, pour cause des grans charges qu'il avoit pour lors à faire et supporter pour nous , ne pot contenter ne payer le dit Colin Bataille ; et pour ce depuis par noz autres lettres données xxviii^e de janvier IIII^{xx} et x , aions voulu la dicte somme estre payée au dit Colin à termes , c'est assavoir chacun moys cent frans, à comancier le premier payement au moys de mars ccc IIII^{xx} x , et ainsi de moys en moys jusques à plaine satisfacion de la dicte somme ; et il soit ainsi que nostre dit tresorier ayt payé au dit Colin la dicte somme de XII^e. frans ou partie d'ycelle , et ycelle a voulu prendre en la despense de ses comptes, par vertu de noz dictes secondes lettres , laquelle vous ne lui avez voulu ne voulez alloer, pour ce que en ycelles lettres est faicte mention expresse en rapportant noz dictes premières lettres, desquelles il ne vous est aucunement apparu , parce que le dit Colin dit et afferme icelles lettres estre perdues, requérant sur ce par nous à lui estre pourveu ; par quoy nous inclinans à la supplicacion du dit Nicolas Bataille, attendu ce qui dit est , voulans ycelui estre relevé de la perte de noz dictes premières lettres et entierement contenté et satisfait de la dicte somme de XII^e. f., vous mandons que receive premierement et avant toute euvre le serment du dit Nicolas de ycelles noz premières lettres avoir perdues et de non en savoir aucun enseignement , et que il n'a entention , ou propos de demander à nous ne à autres pour nous, ores ne ou temps à venir, aucune chose de la dicte somme de XII^e. frans, mais se recouvrer les peut les apportera comme solutes et payées par devers vous en la chambre de noz diz comptes, et sur ce vous baillera le dit Nicolas bonnes lettres faictes et passées soubz le seel de la prévosté de Paris, par lesquelles il oblige et soubzmette à nous en desdommagier lui , ses hoirs et ayans cause la dicte somme de douze cens frans alloez es comptes de nostre dit tresorier. En rapportant noz dictes

secondes lettres ces présentes et quictances du dit Nicolas , sans aucune difficulté ou contre dit ; car ainsi nous plaist et voulons qu'il soit fait, et au dit Nicolas l'avons octroïé et octroyons de grâce especial par ces présentes non obstant quelconques ordonnances , mandemens ou défenses à ce contraire. Donné à Paris le xii^e jour de janvier, l'an^e de grâce mil trois cens quatre vins et douze.

Par Monseigneur le duc en son conseil ,

GILET.

Dans l'histoire du monastère des Célestins , entre les dons que fait Louis d'Orléans à cette communauté, par son testament, se trouvent les deux volumes suivants :

Item. Sa grande Bible en vélin , enluminée et écrite à la main qui avoit esté à son père Charles V, la quelle se voit encore a present en leur librairie, signée du mesme roy Charles le Quint et de Louis duc d'Orléans.

Item. Une autre grant Bible en quatre volumes in-folio, écrite sur le velin qui a tousjours servy et sert encore à présent pour lire durant la refection. *Histoire du monastère et couvent des Pères Célestins de Paris , contenant ses antiquités et privilèges , ensemble les tombeaux et épitaphes des rois , des ducs d'Orléans et autres illustres personnes , avec le testament de Louis , duc d'Orléans , par le père Louys Beurrier , célestin , profès de Paris.* Paris, MDCXXXIV, 1 vol. in-4., p. 337.



TABLE.

- ALEXANDRE** (histoire de la vie d') en latin, p. 22, n° 48 de l'Inventaire.
- AMBROISE** (saint). Voy. Heures.
- ANGELOT DE LA PRESSE**, peintre et enlumineur, p. 48, n° 48 des Appendices.
- ANDRY-DESSOUBZ-L'OURME** cède un bréviaire au duc Louis d'Orléans, p. 26, n° 74 de l'Inventaire ; p. 41, n° 31 des Appendices.
- Apocalypse en figures**, p. 21, n° 43 de l'Inventaire.
- Apostille (l') de maistre Nicole de Lyre**, p. 18, n° 30 de l'Inventaire ; p. 42, n° 34 des Appendices.
- ARISTOTE**. Voyez Problèmes, Secret.
- ARRAS** (Jehan d'), libraire, reçoit la somme de 24 sous parisis pour avoir restauré un livre appelé *Gyron le Courtois*, etc., p. 43, n° 38 des Appendices.
- ARTUS** (les histoires du roy en français), p. 25, n° 71 de l'Inventaire.
- ASINARIUS** (un livre intitulé), p. 23, n° 51 de l'Inventaire.
- Ballades** (livre de) donné à Charles d'Orléans, p. 49, n° 49 de l'Appendice, p. 50.
- BEHAIGNE** (Jehan de), secrétaire de Louis d'Orléans, vend au prince le livre de Jozephus en français, p. 26, n° 77 de l'Inventaire ; reçoit la somme de 180 écus d'or pour paiement de deux livres, etc., p. 37, n° 19 des Appendices.
- BERNARD** (les lamentations de saint) transcrites et enluminées par ordre de Louis d'Orléans, p. 10.
- BERRY** (le duc de); livre portant sa signature, racheté à la veuve de Louis de Try, p. 8; p. 47, n° 46 des Appendices.
- Bible**, en français, p. 8, n° 1 de l'Invent. Traduction exécutée par ordre de Louis d'Orléans, pour faire suite à celle qui fut commencée sous le roi Jean, p. 9. Bible glosée, p. 10, en français, p. 11, n° 5 de l'Invent., p. 52.
- Bible**, en latin (les Concordances de la), p. 25, n° 70 de l'Invent.; p. 35, n° 13 des Appendices; p. 44, n° 40 des Appendices.
- BIZET** (Jehan) vend au duc Louis un livre des trois pèlerinages, p. 12.
- BLOIS** (Bibliothèque du château de). — Charles d'Orléans, pour la mettre à l'abri des incursions des Anglais, la fait transporter à Saumur, puis à la Rochelle, p. 4.
- BLONDEL** (Pierre) reçoit de Mgr le duc d'Orléans une somme de dix-huit livres quinze sous tournois, pour prix de fermoirs d'argent pour mettre à un *livre de Boëce*, etc., p. 33, n° 7 des Appendices.
- BOECE** (Consolation de), vendu à Louis d'Orléans, p. 9 ; p. 16, n° 24 de l'Inventaire; p. 22, n° 46; p. 23, n° 57; p. 27, n° 79; p. 41, n° 30 des Appendices.
- BOIS** (Jehan du), orfèvre, graveur de sceaux, p. 33, n° 7 des Appendices.
- BONNET** (Honoré). Voy. p. 16.
- BOUCHER** (Jacques), trésorier de Charles d'Orléans, p. 47, n° 46 des Appendices.
- BOUTEMYE** (Jehan), secrétaire du duc d'Orléans, paye une somme de 85 sous tournois pour frais de recouvrement d'un livre nommé *Cleriadus*, p. 48, n° 47 des Appendices.

- Bréviaire (à l'usage de Paris), p. 26, n° 74 de l'Inventaire. En deux volumes, p. 41, n° 31 des Appendices; p. 43, n° 37; p. 45, n° 41.
- BRUNETTO LATINI. Voyez Trésor.
- BUEF D'ANTONE (roman de). Voyez Tapisserie.
- BURGUES. Voir Chroniques.
- CACHELART (Jehan), bachelier en décret, vend au duc une légende dorée, p. 11; p. 37, n° 20 des Appendices.
- Catlicon (livre du), p. 19, n° 34 de l'Inventaire.
- CATON (le Grand), p. 51, n° 51 de l'Inventaire.
- CÉSAR (livre de Julius), p. 36, n° 16 des Appendices.
- CHAMBLV (Jehan de), maistre-ès-arts licencié en théologie, traducteur de la Bible, p. 9; p. 40, n° 28 des Appendices.
- CHAMBOURDIN (missel donné en 1343 par Charles d'Orléans à Notre-Dame de), p. 48, n° 48 des Appendices.
- Chanson de la reine d'Angleterre (une) achetée à un ménestrel, p. 50 des Appendices.
- Chanteprime (un) intitulé *de Senectute*, p. 23, n° 51 de l'Inventaire.
- CHATONNET OU CATON, p. 18, n° 29 de l'Invent.; p. 24, n° 24 de l'Invent.
- CHAUMONT (Jehanne de) reçoit la somme de 9 livres tournois pour avoir recouvré un petit livre, etc., p. 47, n° 46 des Appendices.
- CHAUMONT (Estienne de), docteur en théologie, traducteur de la Bible, p. 9.
- Chemin de longue étude (le livre du), par Christine de Pisan, p. 15, n° 16 de l'Invent.
- CHIQUOT (Henri), traducteur de la Bible, p. 50 des Appendices.
- CHRISTINE DE PISAN. Voyez p. 15, 16, 17.
- Chroniques (les) de Burgues, écrites par ordre de Louis d'Orléans, p. 16; p. 44, n° 40 des Appendices.
- Chroniques (les) Martiniennes, p. 20, n° 38 de l'Inventaire.
- Chroniques (les) de diverses nations en français, p. 26, n° 75 de l'Inventaire.
- Chroniques de France ystoriées, p. 34, n° 11 des Appendices.
- Ciel et du Monde (livre du), p. 35, n° 13 des Appendices.
- Cité de Dieu (livre de la), p. 35, n° 13 des Appendices; p. 38, n° 21 des Appendices, p. 50.
- CLERIADUS (livre de). Voyez *Boulemye*.
- CLOY (Jehan de Saint-), peintre compagnon. Voy. *Colart de Laon*.
- COLART DE LAON, peintre et valet de chambre de Mgr le duc d'Orléans, donne quittance d'une somme de cent sous parisis pour divers travaux faits en la *librairie neuve*, etc., p. 41, n° 32 des Appendices.
- COLINS (Jaquet), garde de la tapisserie du duc d'Orléans, p. 6.
- COLIN (Jehan), écrivain, reçoit de Mgr le duc d'Orléans la somme de vingt livres tournois, pour un livre de *saint Grégoire*, p. 34, n° 10 des Appendices.
- Concordances sur la Bible, p. 43, n° 35 des Appendices.
- COPIN DIT GRAND-DENT, compagnon peintre. Voy. COLART DE LAON.
- CORDIER (Martin), exécuteur du testament de madame la duchesse d'Orléans, reçoit le paiement de livres, meubles et bijoux achetés par le duc Louis, p. 81, n° 2 des Appendices.
- Corps de police (le livre du), par Christine de Pisan, p. 16, n° 23 de l'Inventaire.
- COULAIN (Jehan), maître en théologie, p. 33, n° 8 des Appendices.
- Coutumier de Normandie, p. 42, n° 33 des Appendices.
- Credo (grand). Voyez Tapisseries.
- CROIX (Simon de la), réparateur de la tapisserie du duc d'Orléans, p. 7.
- DANIEL (Guillaume) donne quittance de la somme de cent francs d'or pour vente d'un livre nommé *l'Apostille maistre Nychole de Lyre*, etc., p. 42, n° 34 des Appendices.
- Décrétales (les) en français, p. 13, n° 9 de l'Inventaire.

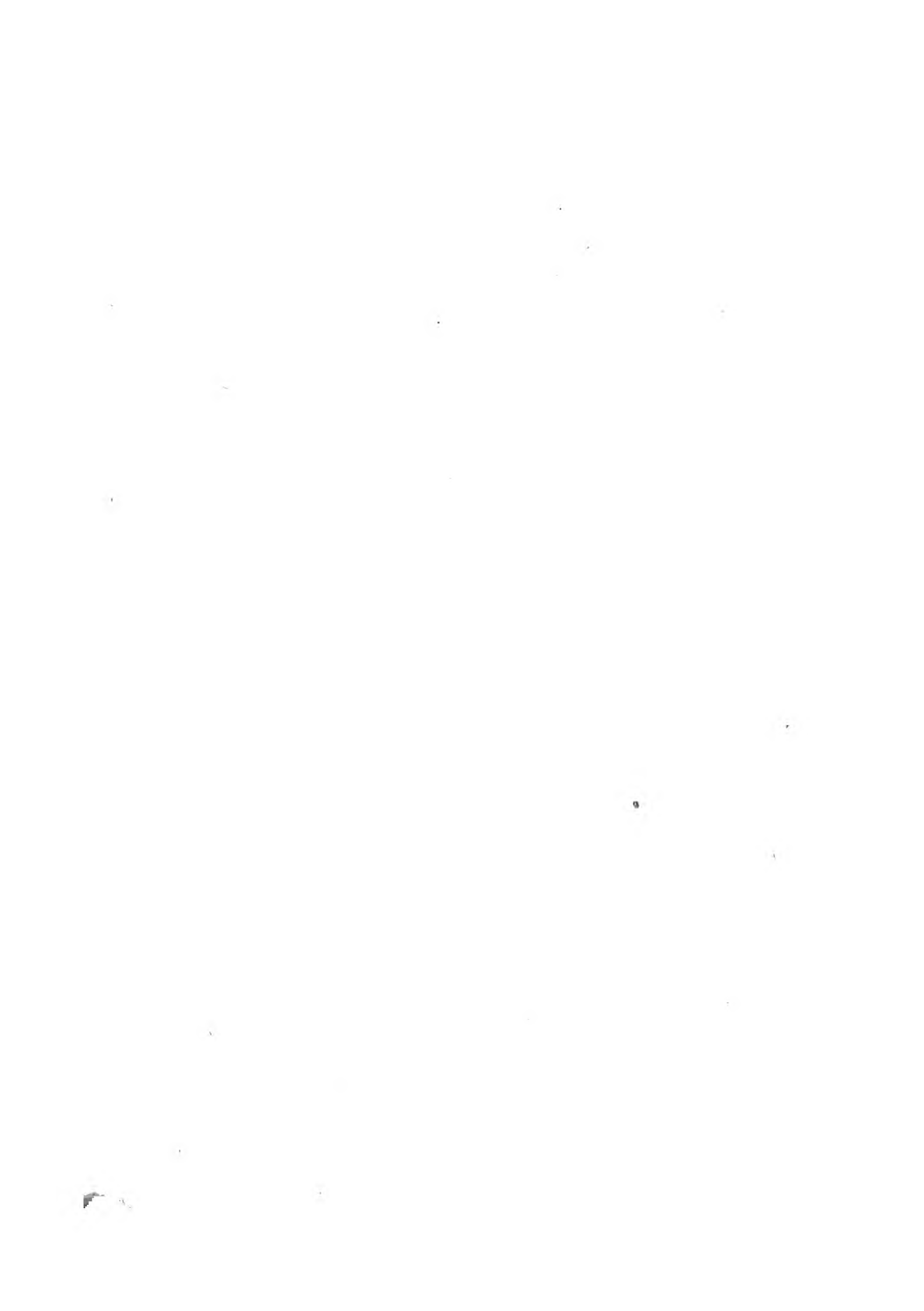
- Déluge (le livre de ceux qui régnerent après le), p. 25, n° 73 de l'Inventaire.
- DESCHAMPS (Eustache) vend au duc Louis le livre des Trois pèlerinages, p. 12; reçoit une gratification de cinq cents francs d'or pour le mariage de sa fille, p. 13.
- DESCHAMPS (Guillaume), libraire, reçoit la somme de deux cent trente cinq francs d'or, pour *unes croniques de France ystoriques* vendues à Mgr le duc d'Orléans, p. 34, n° 11 des Appendices.
- Dit Royal (le) en français, p. 14, n° 12 de l'Inventaire; vendu à Louis d'Orléans, par Jehan Froissart, page 32, n° 4 des Appendices.
- DOCHE (Jehan) reçoit une somme de 70 écus d'or pour la vente d'un livre appelé *les Problèmes d'Aristote*, p. 44, n° 39 des Appendices.
- Doctrinal (livre de), p. 24, n° 66 de l'Inventaire
- DOMONT (Simon), maître en théologie, traducteur de la Bible, p. 9; p. 50 des Appendices.
- DONNAST (le), p. 26, n° 78 de l'Inventaire.
- Echecs moralisés (livre des), p. 36, n° 17 des Appendices.
- Écrivains de la grande Bible glosée des chroniques de Burgues, des lamentations de saint Bernard, de l'empereur Celestiel, p. 10; de la Bible, p. 50 des Appendices.
- Empereur Celestiel (livre de l'), copié et enluminé par ordre de Louis d'Orléans, p. 10; p. 44, n° 40 des Appendices.
- ENGEVIN (Estienne), libraire à Paris, vend au prince Louis d'Orléans les *Histoires scholastiques*, p. 11; p. 34 des Appendices, n° 9.
- Enlumineurs, p. 10, 44, 45, 48.
- Épîtres (les) de Pierre de Poitiers, p. 14, n° 13 de l'Invent.
- Épîtres (les) de saint Paul, p. 17, n° 26 de l'Inventaire.
- Épîtres saint Paul (Gloses sur les), p. 19, n° 32 de l'Inventaire.
- Épîtres saint Paul (les), glosées, en latin, p. 20, n° 36.
- Épîtres (les) de Pierre des Vignes, p. 24, n° 60 de l'Inventaire.
- Épîtres (les) de Sidonius Apollonius, p. 24, n° 61 de l'Inventaire.
- Étrilles Fauveau (livre d'), p. 36, n° 16 des Appendices.
- Évangiles (Exposition des), p. 21, n° 14 de l'Inventaire; p. 25, n° 68 de l'Inventaire.
- Fables (les) de plusieurs poètes, p. 20, n° 37 de l'Inventaire.
- Fables (les) Isopet, p. 36, n° 15 des Appendices.
- Fauconniers (Rue des) à Paris. Voyez *Colart de Laon*.
- Fermoir, semblant d'argent, p. 10; d'argent esmaillé, p. 33, n° 7 des Appendices.
- FOUBERT (Huguet), libraire enlumineur, reçoit la somme de 60 sous parisis pour avoir enluminé deux petits livres, etc., p. 45, n° 43 des Appendices.
- FROISSART (Jehan), prêtre et chanoine de Chimay, reçoit de Mgr le duc d'Orléans une somme de vingt francs d'or pour un livre appelé le *Dit royal*, p. 32, n° 4 des Appendices.
- GIRON LE COURTOIS (roman de). Voyez ARRAS (JEHAN D').
- GRÉGOIRE (saint). Voyez Homélies.
- Gressisme (livre de) en latin, p. 24, n° 65 de l'Inventaire.
- GUITRY (le seigneur de) s'empare, sur les ennemis, d'un livre ayant appartenu à Charles d'Orléans, p. 47, n° 46 des Appendices.
- HEDOUVILLE (Philippe de) certifie que divers payements ont été faits par Jehan Aubert, p. 48, n° 49 des Appendices.
- Heures (deux livres dont un livre d') en allemand, p. 20, n° 39 de l'Inventaire.
- Heures de Nostre-Dame, à l'usage de saint Ambroise, p. 21, n° 40 de l'Inventaire.
- Heures de Louis d'Orléans, p. 43, n° 37 des Appendices; p. 45, n° 41; p. 46, n° 45.

- Histoires scolastiques (les) en français, p. 11, n° 4 de l'Inventaire; p. 34, n° 9 des Appendices.
- Homélie (les) saint Grégoire, p. 34, n° 10 des Appendices.
- HORACE (le livre d'), p. 23, n° 50 de l'Inventaire,
- Hymnes (les) en latin et en français, p. 23, n° 52 de l'Inventaire.
- Institutes de l'empereur Justinien, p. 15, n° 21 de l'Inventaire.
- ISIDORE. Voyez Romains (fait des).
- JÉRÔME (SAINT). Voyez Questions hébreuses.
- JEHAN (Jacques), épicier, vend à Mgr le duc d'Orléans deux livres pour la somme de soixante écus, etc., p. 36, n° 17 des Appendices.
- JOSSET d'ESTURE, orfèvre à Paris, vend au duc Louis d'Orléans vingt paires de fermoirs, p. 10; p. 38, n° 23 des Appendices.
- JOSEPHUS (le livre de) en français, p. 26, n° 77 de l'Inventaire; p. 37, n° 19 des Appendices.
- JUVÉNAL (livre de), p. 23, n° 54 de l'Inventaire; n° 56.
- LAFONTAINE, compagnon peintre. Voyez COLART DE LAON.
- Lamentations de saint Bernard, p. 44, n° 40 des Appendices.
- LA MOTE (Ivonne de) arrange un livre pour Mgr le duc d'Orléans, etc., p. 46, n° 45 des Appendices.
- LANCASTRE (armoiries du duc de), p. 36, n° 16 des Appendices.
- LANCELOT (Joutes). Voyez Tapisseries.
- LANCELOT (roman de), p. 37, n° 19 des Appendices.
- LA PRESSE (Angelot de), peintre enlumineur, reçoit la somme de 11 livres tournois pour avoir enluminé un missel, etc., p. 48, n° 48 des Appendices.
- LEFEBVRE (Godefroy), valet de chambre, garde des deniers de Louis d'Orléans, chargé de payer plusieurs quittances, pp. 9, 19; 31, n° 1 des Appendices; p. 32, n° 4; p. 32, n° 5; p. 33, n° 8; p. 34, n° 9; p. 34, n° 10; p. 35, n° 13; p. 35, n° 14; p. 35, n° 15; p. 36, n° 16; p. 37, n° 19; p. 37, n° 20; p. 38, n° 21; p. 38, n° 24; p. 39, n° 26; p. 39, n° 27; p. 40, n° 28; p. 40, n° 29; p. 41, n° 31; p. 42, n° 34; p. 43, n° 35; p. 44, n° 39, 40.
- LEFLAMENT, conseiller de Louis d'Orléans, chargé de payer le prix d'un Boèce, p. 22, n° 17 des Appendices; p. 40, n° 30 des Appendices.
- Légende dorée (la) en latin, p. 10, n° 3 de l'Inventaire; en français, p. 27, n° 80 de l'Inventaire; p. 38, n° 20 des Appendices.
- LEMPIRE (Olivier de), libraire, juré de Paris, vend le livre de Boèce, Consolation, au duc d'Orléans, p. 27, n° 79 de l'Inventaire; p. 32, n° 6 des Appendices; p. 34, n° 12.
- LESCUIER (Robert) donne quittance de la somme de huit vingt écus d'or pour vente d'un livre, etc., p. 39, n° 26 des Appendices.
- Logique (le commencement de), p. 21, n° 42 de l'Inventaire; p. 23, n° 49; p. 24, n° 63.
- LUCAIN. Voyez Romains (fait des).
- MACÉ GUERNADON, receveur des finances de Charles d'Orléans, p. 48, n° 48 des Appendices.
- MACOMET (livre de), p. 24, n° 67 de l'Inventaire.
- MACROBE, p. 23, n° 55 de l'Inventaire.
- MALLET (Gilles), maître d'hôtel du roi Charles VI et garde de sa librairie, vend au prince un Valère Maxime en français, p. 26, n° 7 de l'Inventaire; p. 38, n° 24 des Appendices.
- MANDEVILLE (livre de). Voyez SOISY (Jehan de).
- MARIETE (Denis), argentier de Louis d'Orléans, chargé de payer un orfèvre, p. 10; p. 43, n° 7 des Appendices.

- MARISTOCH** (Henry), libraire, vend quatre écus d'or *Unes heures de Notre-Dame* à Mgr le duc d'Orléans, p. 81, n° 1 des Appendices.
- MAROT LE GRANT**, receveur à Caen pour Mgr le duc d'Orléans, paye une somme due pour parchemin, etc., à Jehan Rouget, p. 42, n° 33 des Appendices.
- MARSON** (Jehan de) donne quittance d'une somme de 100 livres tournois pour prix d'un livre nommé *Concordances sur la Bible*, etc., p. 43, n° 35 des Appendices.
- Matières** (le livre des diverses), p. 24, n° 64 de l'Inventaire.
- MELIADOR** (le livre de), p. 15, n° 15 de l'Inventaire.
- MEUNG** (Jehan de). Voy. *Rose* (roman de la), Testament.
- Miroir historial** (le) de Vincent de Beauvais, p. 19, n° 32 de l'Inventaire; p. 35, n° 14 des Appendices; p. 36, n° 15; p. 37, n° 18.
- Missel** (un), p. 21, n° 45 de l'Inventaire; p. 18, n° 48 des Appendices.
- MORTEMAR**. Voy. *Rochechouart*.
- NICHOLAS DE LYRE** (maître). Voyez *Apostille*.
- NICHOLAS** (frère Jehan), traducteur de la Bible, p. 9; p. 39, n° 25 des Appendices.
- Notre-Dame** (ou la vierge Marie). Voyez *Heures*.—*Vie*.
- Nouveau Testament** (le), p. 21, n° 41 de l'Inventaire.
- ORLÉANS** (Charles d'); sa bibliothèque, p. 3 à 27.
- ORLÉANS** (Louis d'); livres achetés par ce prince, traduits, copiés, enluminés par ses ordres, pp. 8, 9, 10, 11, 12, 13, 19, 22 et suivantes.
- OVIDE** (*Métamorphoses* d'), traduites en français, p. 10, n° 2 de l'Inventaire.
- PALAMÈDES DE CHIRESMES** reçoit une somme de 55 sous tournois pour un voyage ayant pour but le recouvrement d'un livre nommé *Cleriadus*, p. 47, n° 47 des Appendices.
- PAQUET** (GILES), traducteur de la Bible, p. 50 des Appendices.
- Pars** (livre des), à l'usage d'Italie, p. 24, n° 69 de l'Inventaire.
- PEIRIN DE DIJON**, compagnon peintre. Voyez **COLART DE LAON**.
- Pèlerinages** (les trois) de la vie humaine, par Guill. de Deguilleville, p. 12, n° 8 de l'Inventaire.
- PERRIER** (maître Hugues), chargé de conduire les livres du duc d'Orléans de Saumur à la Rochelle, p. 6, puis de les aller chercher à la Rochelle, p. 7.
- PIERRE DE POITIERS**. Voyez *Épîtres*.
- PIERRE DESVIGNES**. Voyez *Épîtres*.
- PIERREFONDS** (Geffroi de), traducteur de la Bible, p. 50 des Appendices.
- POL** (hôtel de Saint-) à Paris. Voyez **COLART DE LAON**.
- Politique** (livre des Éthiques et), p. 35, n° 13 des Appendices; p. 38, n° 21 des Appendices.
- POQUET** (Pierre), receveur des finances de Mgr le duc d'Orléans, paye la reliure d'un livre faisant mention du roi Arthur, p. 25, n° 71 de l'Inventaire; p. 43, n° 38 des Appendices; p. 45, n° 43.
- POULAIN** (Jehan), trésorier du duc Louis d'Orléans, chargé de payer plusieurs quittances, pp. 8, 9, 22; p. 27, n° 79 de l'Inventaire; p. 31, n° 2, p. 33, n° 72 des Appendices; p. 34, n° 11; p. 34, n° 12; p. 40, n° 30.
- Preudomie de l'homme** (livre de la), par Christine de Pisan, p. 17, n° 28 de l'Inventaire.
- Problèmes d'Aristote** (les) en français, par Évrard de Conty, p. 18, n° 31 de l'Inventaire; p. 44, n° 39 des Appendices.
- Propriétés** (livre des) de toutes choses, en français, p. 20, n° 35 de l'Inventaire; p. 36, n° 15 des Appendices.
- Psautier en français** (le), p. 15, n° 20 de l'Inventaire.
- Psautier glosé en latin** (le), p. 25, n° 69 de l'Inventaire.

- Questions hébreuses (questiones hebraicæ) de saint Jérôme, p. 14, n° 14 de l'Inventaire.
- Rational des divins offices (le) vendu à Louis d'Orléans, p. 33, n° 8 des Appendices.
- RAOUL LE GUY, premier sommeiller de la chapelle du roi, reçoit la somme de vingt francs pour *un livre de chant* vendu à Mgr le duc d'Orléans, p. 32, n° 5 des Appendices.
- Reclus (le) de Morléans ou de Molien, p. 15, n° 17 de l'Inventaire.
- REFUGE (Pierre de), gouverneur des finances du duc d'Orléans, reçoit l'ordre de payer une somme de 11 livres tournois à Angelot de la Presse, pour avoir enluminé un missel, p. 48, n° 48 des Appendices.
- Régime des princes (le), en latin, p. 22, n° 47 de l'Inventaire.
- REGNIER DE MONTAUBAN. Voyez Tapisseries.
- RENAUD DU TEMPLE, maçon du roi. Voyez COLART DE LAON.
- RICHIER (Jacques) donne quittance du prix de reliure d'un livre faisant mention du roi Arthus, p. 25, n° 71 de l'Inventaire; p. 45, n° 42 des Appendices.
- ROCHECHOUART (Jehan de), seigneur de Mortemar, chargé de transporter de Blois à Saumur les livres du duc, p. 4, 5, puis de Saumur à la Rochelle, p. 6, 7, 8.
- Rois (le livre des), p. 36, n° 16 des Appendices.
- Romains (le fait des) en français, par Isidore, Suétone et Lucain, p. 39, n° 26.
- Rose (Roman de la), p. 36, n° 17 des Appendices.
- ROUGET (Jehan), chevalier, donne quittance de la somme de 10 livres 5 sous tournois pour avoir livré du parchemin, etc., p. 42, n° 33 des Appendices.
- RUBERT (Emelot de), broderesse, reçoit la somme de 50 sous tournois pour couvertures de livres en étoffes de drap, or et soie, etc., p. 43, n° 37 des Appendices.
- SAINT-MARS (H. de), chargé de transporter de la Rochelle à Blois les livres du duc d'Orléans, p. 7.
- SALON (Livre du Prieur de), p. 16, n° 25 de l'Inventaire.
- SAUVAGE (Pierre), secrétaire du duc d'Orléans, chargé de faire l'inventaire de ses livres, p. 5, 6; p. 46, n° 44 des Appendices.
- Scel d'argent du duc Louis d'Orléans, p. 33, n° 7 des Appendices.
- Secret des secrets d'Aristote (le) en latin, p. 22, n° 47 de l'Inventaire; p. 36, n° 16 des Appendices.
- Service (le) de la chapelle du Roi, p. 23, n° 53 de l'Inventaire.
- SIDONIUS APOLLINARIS. Voir Épitres.
- SOISY (Jehan de), reçoit la somme de 22 livres 10 sous tournois pour cause d'un livre appelé *Mandeville*, p. 46, n° 44 des Appendices.
- Somme (la) le Roi, par frère Laurent, p. 14, n° 10 de l'Inventaire; p. 50 des Appendices.
- STACE, p. 23, n° 55 de l'Inventaire.
- SUÉTONE. Voyez Romains (fait des).
- SY (Jehan de), traducteur de la Bible sous le roi Jean, p. 9.
- Tapisseries* achetées par Louis d'Orléans, représentant les VII Vices et les VII Vertus, — les Joustes Lancelot, — Regnier de Montauban, — Grand Credo, Viel et Nouveau Testament, — Buef de Hantone, — Destruction de Troye la Grande, Théséus de Coulogne, Tournoyement et autres sujets, p. 50 des Appendices.
- TÉRENCE (Livre de), en latin, p. 17, n° 27 de l'Inventaire; p. 23, n° 54.
- Testament (Viel et Nouveau). Voyez Tapisseries.
- Testament maltre Jehan de Meung, p. 36, n° 17 des Appendices.
- THÉSÉUS et l'Aigle d'or (roman de). Voy. Tapisseries, et p. 51 des Appendices.

- THÉVENIN ANGEVIN, chargé par Louis d'Orléans de payer le prix de plusieurs ouvrages, p. 9, 19; p. 35, n° 13 des Appendices; p. 35, n° 14; p. 36, n° 16; p. 37, n° 18; p. 38, n° 21; p. 44, n° 40.
- TIGNOUILLE (Guillaume de), chambellan de Mgr le duc d'Orléans, reçoit le prix de vente de deux livres, etc., p. 35, n° 15 des Appendices.
- TITE-LIVE, vendu à Louis d'Orléans, p. 9, 22; p. 41, n° 30 des Appendices.
- Tournement. Voyez Tapisseries.
- TRENON (Henri de), libraire, vend le Rational des divins offices, p. 33, n° 8 des Appendices.
- TRENTE (Sevestre), marchand de Lucques, reçoit 10 livres 15 sous tournois pour fourniture de drap et satin, pour couvertures de livres, etc., p. 45, n° 41 des Appendices.
- Trésor (Livre du), de Brunetto Latini, p. 11, nos 6, 7 de l'Invent ; p. 36, n° 16 des Appendices,
- TRYE (Louis de). Voyez CHAUMONT (Jeanne de).
- TROYES (Bataille et destruction de), p. 14, n° 11 de l'Inventaire.
- (Destruction de). Voyez Tapisseries.
- TUILLIÈRES (maître Jehan de), chargé de mener de Saumur à la Rochelle les livres du duc Charles d'Orléans et d'en dresser l'inventaire, p. 6, 8.
- VALÈRE (le Grand), en latin, p. 26, n° 76 de l'Inventaire.
- Valerius-Maximus, en français, p. 39, n° 24 des Appendices.
- VALES (NICHOLAS), traducteur de la Bible, p. 50 des Appendices.
- VÉGÈCE (Livre de) de chevalerie, p. 15, nos 18, 19 de l'Inv.
- VÉRONNE (Pierre de) vend au duc Louis plusieurs livres, p. 9, 22; p. 38, n° 22 des Appendices.
- Vices (les VII) et les VII Vertus. Voyez TAPISseries.
- Vie (la) Nostre-Dame en rouleau, p. 21, n° 41 de l'Inventaire.
- de saint Denis, p. 50 des Appendices.
- VIGNAY (Jean de). Voyez *Miroir*.
- VILLIERS (Guillaume de), relieur, donne quittance de la somme de 11 francs 7 sous et 8 deniers parisis, pour prix de diverses reliures, etc., p. 40, n° 29 des Appendices.
- VINCENT DE BEAUVAIS. Voyez *Miroir*, p. 25, n° 72 de l'Inventaire.
- VIRGILE, p. 23, nos 55, 56, 58 de l'Inventaire, p. 24, n° 59 de l'Inv.
- VITRY (Philippe de), traducteur des Métamorphoses d'Ovide, p. 10.
- VIVIAN (Guillaume), maître-ès-arts, traducteur de la Bible, p. 9, 50; p. 39, n° 29 des Appendices.
- Voyage d'outre-mer (le), p. 16, n° 22 de l'Inventaire.

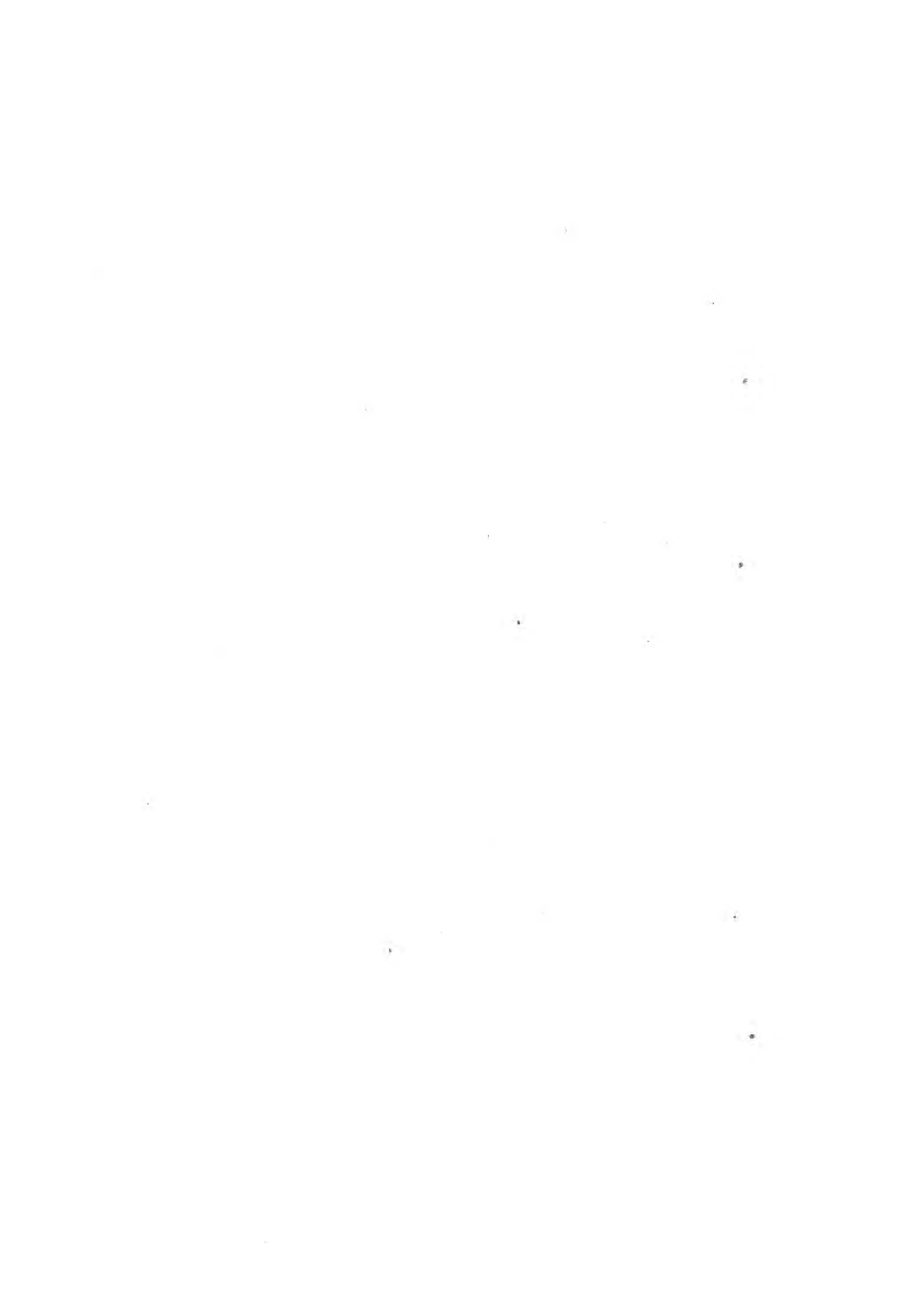


JK
ik



Paris. — Typographie de Firmin Didot Frères, rue Jacob, 56.





red line

